

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1607

3 juin 2016

SOMMAIRE

Ambras Holdings	77094	Lextray Brand S.à.r.l.	77134
AMP Capital Investors (REST European Infrastructure No. 1) S.à r.l.	77095	Naias Holding Co S.A.	77092
Andalis Capital Partners S.à r.l.	77094	Orcalux S.à r.l.	77133
Anglo Peru Investments	77094	PIC-Pantheon Investments Consulting S.A.	77136
Argest S.A.	77094	W.01 Les Galaxies	77093
Audatex Holdings II S.à r.l.	77093	W.05 Steinfort Victus	77090
Basile Holding S.à r.l.	77094	W.06 Lentzweiler « Victus »	77090
Bespoke Management CPV Sàrl	77091	W.08 Trintange «Victus»	77090
Bock Capital EU Acquisitions 10b S.à r.l.	77095	W.09 Cents « Victus »	77090
B.R.E. S.A.	77090	W.10 Roodt-Ell « Victus »	77091
BRW Capital S.à r.l.	77136	W.11 Hesperange «Victus»	77091
BRW Holdings S.à r.l.	77136	W.17 Bettembourg «Victus»	77091
BRW Investment S.à r.l.	77136	W.18 Boulaide «Victus»	77091
BSREP II PBSA Topco S.à r.l.	77111	W.19 Sandweiler «Victus»	77092
C.I.I. Luxembourg, Sàrl	77136	W.20 Mertert «Victus»	77092
CRH Cities Luxembourg Sàrl	77125	W.21 Redange « Victus »	77092
Gland Mortgage III S.à r.l.	77134	W. 22 Beaufort « Victus »	77092
Hampstead International Realty S.à.r.l.	77135	W.23 Leudelage «Victus»	77093
IBG VERSICHERUNGSMAKLER s.à.r.l. (Internationale Beratungsgesellschaft für Versicherungen)	77135	W.25 Rambrouch «Victus»	77093
Immobilière Les Alouettes	77135	W.26 Clervaux «Victus»	77093
Infinito S.A.	77135	White Fleet IV	77124
KSG Agro S.A.	77135	ZM Luxembourg S.C.A.	77095

W.05 Steinfors Victus, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Winrange, 7, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 104.397.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour W.05 Steinfors «Victus»

Signature

Référence de publication: 2016088723/11.

(160056465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

W.06 Lentzweiler « Victus », Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 105.512.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Pour W.06 Lentzweiler «Victus»

Signature

Référence de publication: 2016088724/11.

(160056464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

W.08 Trintange «Victus», Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 113.685.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Pour W.08 TRINTANGE «VICTUS»

Signature

Référence de publication: 2016088725/11.

(160056463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

W.09 Cents « Victus », Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 113.679.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Pour W.09 CENTS «VICTUS»

Signature

Référence de publication: 2016088726/11.

(160056466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

B.R.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 132.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco C&T (Luxembourg)

Référence de publication: 2016088819/10.

(160057042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

W.10 Roodt-Ell «Victus», Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 168.806.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour W.10 Roodt-Ell «Victus»

Signature

Référence de publication: 2016088727/11.

(160056509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

W.11 Hesperange «Victus», Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 169.057.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour W.11 HESPERANGE «VICTUS»

Signature

Référence de publication: 2016088728/11.

(160056508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

W.17 Bettembourg «Victus», Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 176.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour W.17 Bettembourg «Victus»

Signature

Référence de publication: 2016088733/11.

(160056564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

W.18 Boulaide «Victus», Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 175.517.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour W.18 Boulaide «Victus»

Signature

Référence de publication: 2016088734/11.

(160056563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

Bespoke Management CPV Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 1B, rue du Kirchberg.
R.C.S. Luxembourg B 95.107.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016088833/10.

(160057215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

W. 22 Beaufort «Victus», Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 175.539.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour W.22 Beaufort «Victus»

Signature

Référence de publication: 2016088722/11.

(160056636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

W.19 Sandweiler «Victus», Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 175.587.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour W.19 Sandweiler «Victus»

Signature

Référence de publication: 2016088735/11.

(160056562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

W.20 Mertert «Victus», Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 175.901.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour W.20 Mertert «Victus»

Signature

Référence de publication: 2016088736/11.

(160056561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

W.21 Redange «Victus», Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 175.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour W.21 Redange «Victus»

Signature

Référence de publication: 2016088737/11.

(160056637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

Naias Holding Co S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 51.307.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 avril 2016.

Référence de publication: 2016089045/10.

(160057516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

W.01 Les Galaxies, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 103.347.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Pour W.01 "Les Galaxies"

Signature

Référence de publication: 2016088721/11.

(160056467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

W.23 Leudelange «Victus», Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 182.454.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour W.23 Leudelange «Victus»

Signature

Référence de publication: 2016088738/11.

(160056635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

W.25 Rambrouch «Victus», Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 178.277.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour W.25 Rambrouch «Victus»

Signature

Référence de publication: 2016088739/11.

(160056634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

W.26 Clervaux «Victus», Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 178.119.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour W.26 Clervaux «Victus»

Signature

Référence de publication: 2016088740/11.

(160056633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

Audatex Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 303.171.214,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 115.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 avril 2016.

Référence de publication: 2016089245/10.

(160057912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

Andalis Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 162.732.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/04/2016.
Un mandataire

Référence de publication: 2016088776/11.

(160057297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

Ambras Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 150.438.

Le bilan consolidé de la société Anglo American plc au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 mars 2016.

Référence de publication: 2016088806/11.

(160057113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

Anglo Peru Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 163.966.

Le bilan consolidé de la société Anglo American plc au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 mars 2016.

Référence de publication: 2016088813/11.

(160057111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

Basile Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 190.434.

Les comptes annuels pour la période du 12 septembre 2014 (date de constitution) au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 avril 2016.

Référence de publication: 2016088821/11.

(160057164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

Argest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2737 Luxembourg, 15, rue Wurth Paquet.
R.C.S. Luxembourg B 50.848.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016089275/10.

(160057610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

ZM Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 152.101.

—
Les comptes annuels au 30/09/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 avril 2016.

ZM Luxembourg S.C.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2016088756/12.

(160056286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

AMP Capital Investors (REST European Infrastructure No. 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 316.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 141.852.

—
RECTIFICATIF

Les comptes annuels rectifiés au 31/12/2014 (rectificatif du dépôt des comptes annuels au 31/12/2014 déposé le 03/08/2015, n° L150142058) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016088809/12.

(160057509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

Bock Capital EU Acquisitions 10b S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 14.200,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 204.567.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the fourth day of March,
before Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

TA XII-A, L.P., a limited partnership, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, registered with the Delaware Companies Register under number 5705381 (TA XII-A);

TA XII-B, L.P., a limited partnership, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, registered with the Delaware Companies Register under number 5705386 (TA XII-B);

TA Atlantic and Pacific VII-A, L.P., a limited partnership, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, registered with the Delaware Companies Register under number 5118855 (TA AP VII-A);

TA Atlantic and Pacific VII-B, L.P., a limited partnership, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, registered with the Delaware Companies Register under number 5118856 (TA AP VII-B);

TA Investors XII, L.P., a limited partnership, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, registered with the Delaware Companies Register under number 5934244 (TA XII); and

TA Investors IV, L.P., a limited partnership, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, registered with the Delaware Companies Register under number 5276091 (TA IV);

each of TA XII-A, TA XII-B, TA AP VII-A, TA AP VII-B, TA XII and TA IV hereby represented by Mrs. Morgane Him, with professional address at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Bock Capital EU Acquisitions 10b S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers. Where the sole manager or the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's share capital is set at fourteen thousand two hundred US dollars (USD 14,200.-), represented by:

- (i) One hundred and forty-two thousand (142,000) class A shares (Class A Shares);
- (ii) One hundred and forty-two thousand (142,000) class B shares (Class B Shares);
- (iii) One hundred and forty-two thousand (142,000) class C shares (Class C Shares);
- (iv) One hundred and forty-two thousand (142,000) class D shares (Class D Shares);
- (v) One hundred and forty-two thousand (142,000) class E shares (Class E Shares);

- (vi) One hundred and forty-two thousand (142,000) class F shares (Class F Shares);
- (vii) One hundred and forty-two thousand (142,000) class G shares (Class G Shares);
- (viii) One hundred and forty-two thousand (142,000) class H shares (Class H Shares);
- (ix) One hundred and forty-two thousand (142,000) class I shares (Class I Shares);
- (x) One hundred and forty-two thousand (142,000) class J shares (Class J Shares),

each of the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares being in registered form and referred to, respectively, as a Class of Shares and collectively as Classes of Shares. A share of any Class of Shares shall be referred to as a Share.

5.2. Each Share is fully paid-up with a nominal value of zero point zero one US dollar (USD 0.01) and has such rights and obligations as set out in the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The share capital of the Company may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders passed by a majority in number of the shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.

6.2. The share capital of the Company may be reduced by means of the cancellation of Shares, including the cancellation of one or more entire Class(es) of Shares by way of the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es) of Shares.

6.3. In the case of the repurchase and cancellation of one or more entire Class(es) of Shares:

- (i) such cancellation and repurchase shall be made in reverse alphabetical order (starting with Class J);
- (ii) the holders of the Shares of the relevant Class(es) of Shares shall:

(i) be entitled to receive an amount not exceeding the Available Amount (as defined below), such amount being limited to the Total Cancellation Amount (as defined in Article 6.6 below); and

(ii) receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined in Article 6.4 below) for each Share of the relevant Class held by them prior to the cancellation.

6.4. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount (as defined in Article 6.6 below) by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.5. The Available Amount (as defined below) shall be calculated by the Board (as defined in Article 8), on the basis of the Interim Accounts (as defined below) and shall be subject to the approval of the shareholders in a general meeting.

6.6. The Total Cancellation Amount shall be:

(i) equal to the Available Amount, provided the Available Amount is approved by the shareholders in a general meeting in accordance with Article 6.5; or

(ii) to the extent that the Available Amount is not approved by the shareholders in a general meeting, such other amount as is approved by the shareholders in a general meeting provided always that the Total Cancellation Amount shall never be higher than the Available Amount.

6.7. For the purposes of Article 6.5 and 6.6 a resolution of the shareholders taken at a general meeting of the shareholders shall be passed in the manner provided for an amendment of the Articles.

6.8. Upon the repurchase and cancellation of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

6.9. The Company's Shares are indivisible and the Company recognises only one owner per share.

6.10. Shares are freely transferable among shareholders.

6.11. Where the Company has a sole shareholder, Shares are freely transferable to third parties.

6.12. Where the Company has more than one shareholder, the transfer of Shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

6.13. The transfer of Shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

6.14. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.15. A register of shareholders will be kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.16. For the purpose of this Article 6, the following terms shall have the following definitions:

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) capable of distribution to the shareholders pursuant to Article 15 of the Articles, increased by:

- (i) any freely distributable reserves; and
- (ii) as the case may be:

(a) the amount of the share capital reduction relating to the Class of Shares to be cancelled; and

(b) subject to the provisions of the Law, the amount equal to the reduction to the legal reserve arising out of such share capital reduction, provided always that:

i. the amount actually held in the legal reserve immediately prior to such share capital reduction was equal to or greater than the amount equal to 10 per cent. of the Company's share capital immediately prior to such share capital reduction; and
ii. the legal reserve shall not, as a result of such distribution, fall below such amount as is equal to 10 per cent. of the Company's share capital immediately following the share capital reduction,

but reduced by:

- (i) any losses (including carried forward losses); and
 - (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles,
- each time as set out in the relevant Interim Accounts, so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

where:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles;

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date; and

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, which sets the term of their office. The manager(s) need not be shareholder(s).

7.2. The manager(s) may be dismissed at any time ad nutum (with or without cause) by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

7.3. The sole shareholder or general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being Class A managers and Class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers shall be identified with respect to the class to which they belong.

Art. 8. Board of managers. If several managers have been appointed, they will constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the sole manager or the Board, who shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the sole manager or the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet as often as required to ensure that the corporate interest is met or upon request of any manager at the place indicated in the convening notice.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to represent him at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members is present or represented. Board resolutions are validly taken by a majority of the managers present or represented. In the event, however, the sole shareholder or general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely Class A managers and Class B managers) any resolutions of the Board may only be validly taken by the majority of the votes of the managers present or represented including at least one Class A and one Class B manager present or represented. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution.

8.3. Representation

(i) Where the Company is managed by a board of managers, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager, provided that in the event the sole shareholder or general meeting of shareholders have appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company shall only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

(ii) Where the Company has a sole manager, the Company shall be bound towards third parties by the signature of the latter.

(iii) The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special powers have been delegated by the sole manager or the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager all references in the Articles to the Board or the managers shall be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable, by reason of their mandate, for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholder(s) shall be adopted at a general meeting of shareholders (a General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions shall be sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened or consulted by any manager. The sole manager, the board of managers or, failing which, the statutory auditor(s), must convene or consult the shareholders following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency in which case the nature and circumstances of such shall be set forth in the notice.

(iii) General Meetings are to be held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting. Any shareholder may participate in any meeting of the General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting;

- (ii) any reference in the Articles to the shareholders and the general meeting (or General Meeting) or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on 1st January and ends on 31st December of each year.

13.2. Each year, the sole manager or the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the report of the statutory auditor(s), if any, at the registered office. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the inventory, balance sheet and report of the statutory auditor(s) may only be inspected by the shareholders during the fifteen (15) days preceding the annual general meeting convened to approve these documents.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. External auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits shall be allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

- (i) the Board, or the sole manager, draws up interim accounts;
- (ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company; and
- (v) if the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

15.4. In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

- (i) the holder(s) of the Class A Shares shall be entitled to a dividend up to an amount equal to 0.10% of the nominal value of the Class A Shares;
- (ii) the holder(s) of the Class B Shares shall be entitled to a dividend up to an amount equal to 0.15% of the nominal value of the Class B Shares;
- (iii) the holder(s) of the Class C Shares shall be entitled to a dividend up to an amount equal to 0.20% of the nominal value of the Class C Shares;
- (iv) the holder(s) of the Class D Shares shall be entitled to a dividend up to an amount equal to 0.25% of the nominal value of the Class D Shares;
- (v) the holder(s) of the Class E Shares shall be entitled to a dividend up to an amount equal to 0.30% of the nominal value of the Class E Shares;
- (vi) the holder(s) of the Class F Shares shall be entitled to a dividend up to an amount equal to 0.35% of the nominal value of the Class F Shares;
- (vii) the holder(s) of the Class G Shares shall be entitled to a dividend up to an amount equal to 0.40% of the nominal value of the Class G Shares;
- (viii) the holder(s) of the Class H Shares shall be entitled to a dividend up to an amount equal to 0.45% of the nominal value of the Class H Shares;

(ix) the holder(s) of the Class I Shares shall be entitled to a dividend up to an amount equal to 0.50% of the nominal value of the Class I Shares;

(x) the holder(s) of the Class J Shares shall be entitled to a dividend up to an amount equal to 0.55% of the nominal value of the Class J Shares; and

(xi) the balance of the total amount to be distributed shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class of Shares in existence in reverse alphabetical order (i.e. first to the holders of the Class J Shares, then if there are no Class J Shares, to the holders of the Class I Shares and continuing in such a manner until only Class A Shares are in existence).

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. After payment of all debts and any charges against the Company and payment of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with, and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as, the distribution rules set for dividend distributions.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on 31st December 2016.

Subscription and payment

TA XII-A, L.P., represented as stated above, subscribes for seventy-six thousand six hundred forty-nine (76,649) Class A Shares, seventy-six thousand six hundred forty-nine (76,649) Class B Shares, seventy-six thousand six hundred forty-nine (76,649) Class C Shares, seventy-six thousand six hundred forty-nine (76,649) Class D Shares, seventy-six thousand six hundred forty-nine (76,649) Class E Shares, seventy-six thousand six hundred forty-nine (76,649) Class F Shares, seventy-six thousand six hundred forty-nine (76,649) Class G Shares, seventy-six thousand six hundred forty-nine (76,649) Class H Shares, seventy-six thousand six hundred forty-nine (76,649) Class I Shares, seventy-six thousand six hundred forty-nine (76,649) Class J Shares in registered form, each with a nominal value of zero point zero one US dollar (USD 0.01) and agrees to pay them in full by an aggregate contribution in cash of seven thousand six hundred sixty-four US dollars and ninety cents (USD 7,664.90);

TA XII-B, L.P., represented as stated above, subscribes for thirty thousand eighty-eight (30,088) Class A Shares, thirty thousand eighty-eight (30,088) Class B Shares, thirty thousand eighty-eight (30,088) Class C Shares, thirty thousand eighty-eight (30,088) Class D Shares, thirty thousand eighty-eight (30,088) Class E Shares, thirty thousand eighty-eight (30,088) Class F Shares, thirty thousand eighty-eight (30,088) Class G Shares, thirty thousand eighty-eight (30,088) Class H Shares, thirty thousand eighty-eight (30,088) Class I Shares, thirty thousand eighty-eight (30,088) Class J Shares in registered form, each with a nominal value of zero point zero one US dollar (USD 0.01) and agrees to pay them in full by an aggregate contribution in cash of three thousand and eight US dollars and eighty cents (USD 3,008.80);

TA Atlantic and Pacific VII-A L.P., represented as stated above, subscribes for ten thousand four hundred eighty-four (10,484) Class A Shares, ten thousand four hundred eighty-four (10,484) Class B Shares, ten thousand four hundred eighty-four (10,484) Class C Shares, ten thousand four hundred eighty-four (10,484) Class D Shares, ten thousand four hundred eighty-four (10,484) Class E Shares, ten thousand four hundred eighty-four (10,484) Class F Shares, ten thousand four hundred eighty-four (10,484) Class G Shares, ten thousand four hundred eighty-four (10,484) Class H Shares, ten thousand four hundred eighty-four (10,484) Class I Shares, ten thousand four hundred eighty-four (10,484) Class J Shares in registered form, each with a nominal value of zero point zero one US dollar (USD 0.01) and agrees to pay them in full by an aggregate contribution in cash of one thousand forty-eight US dollars and forty cents (EUR 1,048.40);

TA Atlantic and Pacific VII-B L.P., represented as stated above, subscribes for seventeen thousand eight hundred and nine (17,809) Class A Shares, seventeen thousand eight hundred and nine (17,809) Class B Shares, seventeen thousand

eight hundred and nine (17,809) Class C Shares, seventeen thousand eight hundred and nine (17,809) Class D Shares, seventeen thousand eight hundred and nine (17,809) Class E Shares, seventeen thousand eight hundred and nine (17,809) Class F Shares, seventeen thousand eight hundred and nine (17,809) Class G Shares, seventeen thousand eight hundred and nine (17,809) Class H Shares, seventeen thousand eight hundred and nine (17,809) Class I Shares, seventeen thousand eight hundred and nine (17,809) Class J Shares in registered form, each with a nominal value of zero point zero one US dollar (USD 0.01) and agrees to pay them in full by an aggregate contribution in cash of one thousand seven hundred eighty US dollars and ninety cents (USD 1,780.90);

TA Investors XII, L.P., represented as stated above, subscribes for six thousand four hundred and four (6,404) Class A Shares, six thousand four hundred and four (6,404) Class B Shares, six thousand four hundred and four (6,404) Class C Shares, six thousand four hundred and four (6,404) Class D Shares, six thousand four hundred and four (6,404) Class E Shares, six thousand four hundred and four (6,404) Class F Shares, six thousand four hundred and four (6,404) Class G Shares, six thousand four hundred and four (6,404) Class H Shares, six thousand four hundred and four (6,404) Class I Shares, six thousand four hundred and four (6,404) Class J Shares in registered form, each with a nominal value of zero point zero one US dollar (USD 0.01) and agrees to pay them in full by an aggregate contribution in cash of six hundred forty US dollars and forty cents (USD 640.40);

TA Investors IV, L.P., represented as stated above, subscribes for five hundred sixty-six (566) Class A Shares, five hundred sixty-six (566) Class B Shares, five hundred sixty-six (566) Class C Shares, five hundred sixty-six (566) Class D Shares, five hundred sixty-six (566) Class E Shares, five hundred sixty-six (566) Class F Shares, five hundred sixty-six (566) Class G Shares, five hundred sixty-six (566) Class H Shares, five hundred sixty-six (566) Class I Shares, five hundred sixty-six (566) Class J Shares in registered form, each with a nominal value of zero point zero one US dollar (USD 0.01) and agrees to pay them in full by an aggregate contribution in cash of fifty-six US dollars and sixty cents (USD 56.60).

The aggregate amount of fourteen thousand two hundred US dollars (USD 14,200.-) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in Article 183 of the law on Commercial Companies of August 10, 1915 have been fulfilled.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,900.-

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The Company shall have a board of managers composed of Class A and Class B managers appointed for an undetermined period of time. The following persons are appointed managers:

Class A:

Gregory Wallace, born on 16 May 1980 in Connecticut, U.S.A. residing at 3 Lenox St. UN 11 Norwood, MA 02062 4224, U.S.A.;

Thomas Alber, born on 17 August 1960 in Bridgeport, CT, USA, residing at 134 School St., Wayland MA 01778-4545, U.S.A.; and

Jeffrey C. Hadden, born on October 2, 1961 in New Jersey, United States of America, with professional address at John Hancock Tower, 56th Floor, 200, Clarendon Street, Boston, MA 02116, U.S.A..

Class B:

Anne-Cecile Tritsch, born on 29 September 1981 in Metz, France, with professional address at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Nick Richardson, born on 24 November 1982 in Jersey, United Kingdom, with professional address at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Wayne Fitzgerald, born on 11 May 1976 in Port Láirge, Waterford, Ireland, with professional address at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; and

Simon Barnes, born on 2 December 1962 in Liverpool, United Kingdom, with professional address at 15, rue Jean Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is located at 40, Avenue Monterey, L-2163, Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, who has signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le quatrième jour du mois de mars.

Par devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

TA XII-A, L.P., un limited partnership régi par les lois du Delaware dont le siège social se situe à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, enregistrée au Registre des Sociétés du Delaware sous le matricule 5705381 (TA XII-A);

TA XII-B, L.P., un limited partnership régi par les lois du Delaware dont le siège social se situe à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, enregistrée au Registre des Sociétés du Delaware sous le matricule 5705386 (TA XII-B);

TA Atlantic and Pacific VII-A L.P., un limited partnership régi par les lois du Delaware dont le siège social se situe à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, enregistrée au Registre des Sociétés du Delaware sous le matricule 5118855 (TA AP VII-A);

TA Atlantic and Pacific VII-B L.P., un limited partnership régi par les lois du Delaware dont le siège social se situe à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, enregistrée au Registre des Sociétés du Delaware sous le matricule 5118856 (TA AP VII-B);

TA Investors XII, L.P., un limited partnership régi par les lois du Delaware dont le siège social se situe à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, enregistrée au Registre des Sociétés du Delaware sous le matricule 5934244 (TA XII-A); et

TA Investors IV L.P., un limited partnership régi par les lois du Delaware dont le siège social se situe à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, enregistrée au Registre des Sociétés du Delaware sous le matricule 5276091 (TA IV), TA XII-A, TA XII-B, TA AP VII-A, TA AP VII-B, TA XII et TA IV étant chacun dûment représentée par Madame Morgane Him, dont l'adresse professionnelle est située au 40, avenue Monterey, L- 2163 Luxembourg, en vertu de quatre procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «Bock Capital EU Acquisitions 10b S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance ou du gérant unique. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par résolution du gérant unique ou par décision du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et les personnes à l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts et les émissions de titres de créance ou de titres de participation à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne doit effectuer aucune activité réglementée du secteur financier.

3.3. La Société peut en règle générale employer toutes les techniques et instruments en relation avec ses investissements pour leur gestion efficace, y compris les techniques et instruments conçus pour sa protection contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut en règle générale effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la société est fixé à quatorze mille deux cents dollars US (USD 14.200,-), représenté par:

- (i) Cent quarante-deux mille (142.000) parts sociales de catégorie A (Parts sociales de catégorie A);
- (ii) Cent quarante-deux mille (142.000) parts sociales de catégorie B (Parts sociales de catégorie B);
- (iii) Cent quarante-deux mille (142.000) parts sociales de catégorie C (Parts sociales de catégorie C);
- (iv) Cent quarante-deux mille (142.000) parts sociales de catégorie D (Parts sociales de catégorie D);
- (v) Cent quarante-deux mille (142.000) parts sociales de catégorie E (Parts sociales de catégorie E);
- (vi) Cent quarante-deux mille (142.000) parts sociales de catégorie F (Parts sociales de catégorie F);
- (vii) Cent quarante-deux mille (142.000) parts sociales de catégorie G (Parts sociales de catégorie G);
- (viii) Cent quarante-deux mille (142.000) parts sociales de catégorie H (Parts sociales de catégorie H);
- (ix) Cent quarante-deux mille (142.000) parts sociales de catégorie I (Parts sociales de catégorie I);
- (x) Cent quarante-deux mille (142.000) parts sociales de catégorie J (Parts sociales de catégorie J);

Chacune des parts de catégorie A, B, C, D, E, F, G, H, I et J étant listée dans un registre et dénommée respectivement une Catégorie de Parts sociales et collectivement les Catégories de Parts sociales. Une part sociale de toute Catégorie de Parts sociales sera dénommée une Part sociale.

5.2. Chaque Part sociale sera intégralement payée et libérée à sa valeur nominale de zéro virgule zéro un dollar US (USD 0,01) et a des droits et obligations tels que définis dans les statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par résolution des associés, passée par la majorité en nombre des associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

6.2. Le capital social de la Société peut être réduit par annulation des Parts sociales, incluant l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs Catégorie(s) de Parts sociales, par rachat et annulation des Parts sociales émises au sein de chaque Catégorie de Parts sociales.

6.3. Dans le cas d'un rachat et d'une annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs Catégorie(s) de Parts sociales;

(i) une telle annulation sera faite par ordre alphabétique inversé (commençant par la catégorie J);

(ii) les détenteurs des Parts sociales appartenant auxdites catégories auront le droit:

(i) de recevoir un montant n'excédant pas le Montant Disponible (tel que défini ci-dessous), ce montant étant limité au Montant de l'Annulation Totale (tel que défini à l'article 6.6 ci-dessous), et

(ii) de recevoir de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation (telle que définie à l'article 6.4 ci-dessous) pour chaque Part sociale de la catégorie concernée détenue par eux avant l'annulation.

6.4. La Valeur d'Annulation par Part sociale sera calculée en divisant le Montant de l'Annulation Totale (tel que défini à l'article 6.6 ci-dessous) par le nombre de Parts sociales émises dans la Catégorie de Parts sociales devant être rachetées et annulées.

6.5. Le montant disponible (tel que défini ci-dessous) est calculé par le Conseil (tel que défini à l'article 8), sur la base des Comptes Intérimaires (tel que défini ci-dessous) et sont soumis à l'approbation des associés réunis en assemblée générale.

6.6. Le Montant de l'Annulation Totale:

(i) est égal au Montant Disponible, à condition que le Montant Disponible soit approuvé par les associés en assemblée générale conformément à l'article 6.5; ou

(ii) dans la mesure où le Montant Disponible n'est pas approuvé par les associés en assemblée générale, tout autre montant approuvé par les associés en assemblée générale à condition que le Montant Total de l'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

6.7. Pour l'application de l'article 6.5 et 6.6 une résolution des associés prise lors d'une assemblée générale des associés doit être adoptée dans les conditions prévues pour une modification des Statuts.

6.8. A compter du rachat et de l'annulation des Parts sociales, la Valeur d'Annulation par Part sociale deviendra exigible et payable par la Société.

6.9. Les Parts sociales de la Société sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part sociale.

6.10. Les Parts sociales sont librement transférables entre associés.

6.11. Si la Société n'a qu'un seul associé, celui-ci peut librement transférer les Parts sociales à des tiers.

6.12. Si la Société a plus d'un associé, le transfert («entre vifs») des Parts sociales à des tiers est soumis à l'approbation préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.13. Le transfert des Parts sociales en raison de décès à des tiers doit être approuvée par les associés représentant les trois quarts (3 / 4) des droits appartenant aux survivants.

6.14. Une cession de Parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après notification à ou acceptation par la Société conformément à l'article 1690 du Code civil.

6.15. Un registre des associés sera tenu au siège social et peut être consulté par chaque associé sur demande.

6.16. Aux fins du présent article 6, les termes suivants auront les définitions suivantes:

Montant Disponible signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) capable de distribution aux associés conformément à l'article 15 des Statuts, augmenté:

(i) des réserves librement distribuables; et

(ii) selon le cas:

(a) du montant de la réduction de capital relative à la Catégorie de Parts sociales à annuler; et

(b) sous réserve des dispositions de la loi, du montant égal à la réduction de la réserve légale découlant de la réduction de capital social par exemple, à condition que:

i. immédiatement avant la réduction de capital social, le montant effectivement détenu à la réserve légale, ait été égal ou supérieur au montant égal à 10 pour cent du capital social, immédiatement avant la réduction du capital social de la Société; et

ii. la réserve légale ne doit pas, à la suite d'une telle distribution, tomber à un seuil inférieur à ce montant égal à 10 pour cent du capital social de la Société immédiatement après la réduction du capital social, Mais réduit par:

(i) toutes pertes (incluant les pertes reportées); et

(ii) toutes sommes devant être placées en réserve(s) conformément aux exigences de la loi ou des Statuts, chaque fois que figurant dans les Comptes Intérimaires concernés, de sorte que:

$$MD = (PN + R + RC) - (P + SR)$$

où:

MD = Montant Disponible

PN = profits nets (incluant les bénéfices reportés)

R = réserves librement distribuables

RC = le montant de la réduction du capital social relatif à la Catégorie de Parts Sociales annulée

P = pertes (incluant les pertes reportées)

SR = toutes sommes devant être placées en réserve (s) conformément aux exigences de la loi ou des articles;

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires; et

Date des Comptes Intérimaires signifie la date au plus tôt huit (8) jours avant la date du rachat et l'annulation de la Catégorie de Parts sociales concernée.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être associé(s)

7.2. Le(s) gérant(s) sont révocables à tout moment ad nutum (avec ou sans raison) par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

7.3. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux catégories différentes, des gérants de Catégorie A et des gérants de Catégorie B. Une telle classification de gérants devra être enre-

gistrée dans le procès-verbal de la réunion appropriée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du gérant unique ou du Conseil, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le gérant unique ou le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunira aussi souvent que nécessaire pour assurer que l'intérêt social est respecté ou sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et que chacun déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées par une majorité des gérants présents ou représentés. Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes catégories de gérants (à savoir les gérants de Catégorie A et les gérants de Catégorie B), toute décision du Conseil peut seulement être valablement adoptée par la majorité des votes des gérants présents ou représentés, y compris au moins un gérant de Catégorie A et un gérant de Catégorie B présents ou représentés. Les décisions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique.

8.3. Représentation

(i) Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, la Société devra être engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature de tout gérant, à condition que si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés ont nommé différentes catégories de gérants (à savoir les gérants de catégorie A et les gérants de catégorie B), la Société sera seulement valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A avec un gérant de catégorie B.

(ii) Lorsque la Société a un seul gérant, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de ce dernier.

(iii) La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le gérant unique ou le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants devra être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contracteront, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions de(s) associé(s) seront adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions sera communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement

convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature. Les signatures des associés peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être attestées par lettre ou télécopie.

(iii) Chaque Part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant. Le gérant unique, le conseil de gérance ou, à défaut, le(s) commissaire(s) aux comptes, doivent convoquer ou consulter les associés suivant requête des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence seront précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales doivent être tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale. Tout associé peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions seront adoptées à cette seconde Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts peuvent seulement être modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés et à l'assemblée générale (ou l'Assemblée Générale) ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier;

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le gérant unique ou le conseil de gérance doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants, commissaire(s) aux comptes (s'il y en a) et des associés envers la Société.

13.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du rapport de(s) commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, au siège social. Si il y a plus de vingt-cinq (25) associés, l'inventaire, le bilan et le rapport de(s) commissaire(s) aux comptes peuvent seulement être consultés par les associés durant les quinze (15) jours précédant l'assemblée générale annuelle convoquée pour approuver ces documents.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises agréés.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société devront être affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décidera de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le gérant unique ou le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires doit être adoptée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

15.4. En cas de déclaration de dividende, un tel dividende sera alloué et payé comme suit:

- (i) le(s) détenteur(s) de Parts sociales de catégorie A a (ont) droit à un dividende jusqu'à un montant égal à 0,10% de la valeur nominale des Parts sociales de catégorie A;
- (ii) le(s) détenteur(s) de Parts sociales de catégorie B a (ont) droit à un dividende jusqu'à un montant égal à 0,15% de la valeur nominale des Parts sociales de catégorie B;
- (iii) le(s) détenteur(s) de Parts sociales de catégorie C a (ont) droit à un dividende jusqu'à un montant égal à 0,20% de la valeur nominale des Parts sociales de catégorie C;
- (iv) le(s) détenteur(s) de Parts sociales de catégorie D a (ont) droit à un dividende jusqu'à un montant égal à 0,25% de la valeur nominale des Parts sociales de catégorie D;
- (v) le(s) détenteur(s) de Parts sociales de catégorie E a (ont) droit à un dividende jusqu'à un montant égal à 0,30% de la valeur nominale des Parts sociales de catégorie E;
- (vi) le(s) détenteur(s) de Parts sociales de catégorie F a (ont) droit à un dividende jusqu'à un montant égal à 0,35% de la valeur nominale des Parts sociales de catégorie F;
- (vii) le(s) détenteur(s) de Parts sociales de catégorie G a (ont) droit à un dividende jusqu'à un montant égal à 0,40% de la valeur nominale des Parts sociales de catégorie G;
- (viii) le(s) détenteur(s) de Parts sociales de catégorie H a (ont) droit à un dividende jusqu'à un montant égal à 0,45% de la valeur nominale des Parts sociales de catégorie H;
- (ix) le(s) détenteur(s) de Parts sociales de catégorie I a (ont) droit à un dividende jusqu'à un montant égal à 0,50% de la valeur nominale des Parts sociales de catégorie I;
- (x) le(s) détenteur(s) de Parts sociales de catégorie J a (ont) droit à un dividende jusqu'à un montant égal à 0,55% de la valeur nominale des Parts sociales de catégorie J; et
- (xi) le solde du montant total à distribuer sera alloué dans son entièreté aux détenteurs de la dernière Catégorie de Parts sociales dans l'ordre alphabétique inverse (c.-à-d. premièrement aux détenteurs des Parts sociales de catégorie J, ensuite s'il n'y a pas de Parts sociales de catégorie J, aux détenteurs des Parts sociales de catégorie I, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'existe plus que les Parts sociales de catégorie A).

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoir et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et paiement des dépenses de la liquidation, le produit net de la liquidation sera distribué aux associés en conformité avec et, de façon à obtenir, sur une base globale, le même résultat économique, les règles de distribution établies pour les distributions de dividendes.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions

adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

TA XII-A, L.P., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à soixante-seize mille six cent quarante-neuf (76.649) Parts sociales de catégorie A, soixante-seize mille six cent quarante-neuf (76.649) Parts sociales de catégorie B, soixante-seize mille six cent quarante-neuf (76.649) Parts sociales de catégorie C, soixante-seize mille six cent quarante-neuf (76.649) Parts sociales de catégorie D, soixante-seize mille six cent quarante-neuf (76.649) Parts sociales de catégorie E, soixante-seize mille six cent quarante-neuf (76.649) Parts sociales de catégorie F, soixante-seize mille six cent quarante-neuf (76.649) Parts sociales de catégorie G, soixante-seize mille six cent quarante-neuf (76.649) Parts sociales de catégorie H, soixante-seize mille six cent quarante-neuf (76.649) Parts sociales de catégorie I, soixante-seize mille six cent quarante-neuf (76.649) Parts sociales de catégorie J sous forme nominative, d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un dollar US (USD 0,01) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de sept mille six cent soixante-quatre virgule quatre-vingt-dix dollars US (EUR 7.664,90);

TA XII-B, L.P., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trente mille quatre-vingt-huit (30.088) Parts sociales de catégorie A, trente mille quatre-vingt-huit (30.088) Parts sociales de catégorie B, trente mille quatre-vingt-huit (30.088) Parts sociales de catégorie C, trente mille quatre-vingt-huit (30.088) Parts sociales de catégorie D, trente mille quatre-vingt-huit (30.088) Parts sociales de catégorie E, trente mille quatre-vingt-huit (30.088) Parts sociales de catégorie F, trente mille quatre-vingt-huit (30.088) Parts sociales de catégorie G, trente mille quatre-vingt-huit (30.088) Parts sociales de catégorie H, trente mille quatre-vingt-huit (30.088) Parts sociales de catégorie I, trente mille quatre-vingt-huit (30.088) Parts sociales de catégorie J sous forme nominative, d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un dollar US (USD 0,01) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trois mille huit virgule quatre-vingt dollars US (USD 3.008,80);

TA Atlantic and Pacific VII-A L.P., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à dix mille quatre cent quatre-vingt-quatre (10.484) Parts sociales de catégorie A, dix mille quatre cent quatre-vingt-quatre (10.484) Parts sociales de catégorie B, dix mille quatre cent quatre-vingt-quatre (10.484) Parts sociales de catégorie C, dix mille quatre cent quatre-vingt-quatre (10.484) Parts sociales de catégorie D, dix mille quatre cent quatre-vingt-quatre (10.484) Parts sociales de catégorie E, dix mille quatre cent quatre-vingt-quatre (10.484) Parts sociales de catégorie F, dix mille quatre cent quatre-vingt-quatre (10.484) Parts sociales de catégorie G, dix mille quatre cent quatre-vingt-quatre (10.484) Parts sociales de catégorie H, dix mille quatre cent quatre-vingt-quatre (10.484) Parts sociales de catégorie I, dix mille quatre cent quatre-vingt-quatre (10.484) Parts sociales de catégorie J sous forme nominative, d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un dollar US (USD 0,01) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de mille quarante-huit virgule quarante dollars US (USD 1.048,40);

TA Atlantic and Pacific VII-B L.P., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à dix-sept mille huit cent neuf (17.809) Parts sociales de catégorie A, dix-sept mille huit cent neuf (17.809) Parts sociales de catégorie B, dix-sept mille huit cent neuf (17.809) Parts sociales de catégorie C, dix-sept mille huit cent neuf (17.809) Parts sociales de catégorie D, dix-sept mille huit cent neuf (17.809) Parts sociales de catégorie E, dix-sept mille huit cent neuf (17.809) Parts sociales de catégorie F, dix-sept mille huit cent neuf (17.809) Parts sociales de catégorie G, dix-sept mille huit cent neuf (17.809) Parts sociales de catégorie H, dix-sept mille huit cent neuf (17.809) Parts sociales de catégorie I, dix-sept mille huit cent neuf (17.809) Parts sociales de catégorie J sous forme nominative, d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un dollar US (USD 0,01) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de mille sept cent quatre-vingt virgule quatre-vingt-dix dollars US (USD 1.780,90);

TA Investors XII, L.P., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à six mille quatre cent quatre (6.404) Parts sociales de catégorie A, six mille quatre cent quatre (6.404) Parts sociales de catégorie B, six mille quatre cent quatre (6.404) Parts sociales de catégorie C, six mille quatre cent quatre (6.404) Parts sociales de catégorie D, six mille quatre cent quatre (6.404) Parts sociales de catégorie E, six mille quatre cent quatre (6.404) Parts sociales de catégorie F, six mille quatre cent quatre (6.404) Parts sociales de catégorie G, six mille quatre cent quatre (6.404) Parts sociales de catégorie H, six mille quatre cent quatre (6.404) Parts sociales de catégorie I, six mille quatre cent quatre (6.404) Parts sociales de catégorie J sous forme nominative, d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un dollar US (USD 0,01) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de six cent quarante virgule quarante dollars US (USD 640,40);

TA Investors IV L.P., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinq cent soixante-six (566) Parts sociales de catégorie A, cinq cent soixante-six (566) Parts sociales de catégorie B, cinq cent soixante-six (566) Parts sociales de catégorie C, cinq cent soixante-six (566) Parts sociales de catégorie D, cinq cent soixante-six (566) Parts sociales de catégorie E, cinq cent soixante-six (566) Parts sociales de catégorie F, cinq cent soixante-six (566) Parts sociales de catégorie G, cinq cent soixante-six (566) Parts sociales de catégorie H, cinq cent soixante-six (566) Parts sociales de catégorie I, cinq

cent soixante-six (566) Parts sociales de catégorie J sous forme nominative, d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un dollar US (USD 0,01) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cinquante-six virgule soixante dollars US (USD 56,60).

Le montant total de quatorze mille deux cents dollars US (USD 14.200,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 10 août 1915) se trouvent remplies.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.900,-

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. La Société aura un conseil de gérance composé de gérants de Catégorie A et de gérants de Catégorie B nommés pour une durée indéterminée. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants:

Catégorie A:

Gregory Wallace, né le 16 mai 1980 dans le Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, dont l'adresse est située au 3, Lenox St. UN 11 Norwood, MA 02062 4224, Etats-Unis d'Amérique;

Thomas Alber, né le 17 août 1960 à Bridgeport, CT, Etats-Unis d'Amérique, dont l'adresse est située au 134, School St., Wayland MA 01778-4545, Etats-Unis d'Amérique; et

Jeffrey C. Hadden, né le 2 octobre 1961 au New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, dont l'adresse professionnelle est située au 56^{ème} étage du bâtiment John Hancock Tower, 200, Clarendon Street, Boston, MA 02116, Etats-Unis d'Amérique.

Catégorie B:

Anne-Cecile Tritsch, née le 29 septembre 1981 à Metz, France, dont l'adresse professionnelle est située au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Nick Richardson, né le 24 novembre 1982 à Jersey, Royaume Uni, dont l'adresse professionnelle est située au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Wayne Fitzgerald, né le 11 mai 1976 à Port-Làirge, Waterford, Irlande, dont l'adresse professionnelle est située au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; et

Simon Barnes, né le 2 décembre 1962 à Liverpool, Royaume Uni, dont l'adresse professionnelle est située au 15, rue Jean Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: M. HIM, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 08 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/7748. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016079185/854.

(160044930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

BSREP II PBSA Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 30.000,00.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 1, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 204.609.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-sixth day of February.

Before the undersigned Maître Danielle Kolbach, notary residing in Redange-sur-Attert, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

BSREP II PBSA Limited, a limited liability company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at 73 Front Street, 5th Floor, Hamilton HM12, Bermuda, registered with the Bermuda Registrar of Companies under number 51239,

here represented by Mr Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

Such power of attorney, after having been signed *in* varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Corporate Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is BSREP II PBSA Topco S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may in particular perform operations pertaining to the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

3.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's capital is set at thirty thousand pounds sterling (GBP 30,000.-), represented by two (2) classes of shares as follows: twenty thousand (20,000) ordinary shares (hereinafter referred to as the Ordinary Shares) and ten thousand (10,000) mandatory redeemable preferred fixed and variable dividend shares (hereinafter referred to as the Mandatory Redeemable Preferred Shares, and together with the Ordinary Shares shall be referred to as the Shares), with a par value of one pound sterling (GBP 1) each. The respective rights and obligations attached to each class of Shares are set forth below. All Shares will be issued in registered form. Ordinary Shares will generally be vested with voting rights. Mandatory Redeemable Preferred Shares will not carry any voting rights to the extent permitted by the Law and only as long as the Company has a sole shareholder. In case the Company has more than one shareholder, the Mandatory Redeemable Preferred Shares will have one vote per share in the same manner as the Ordinary Shares.

5.2. All the Shares are fully paid up.

5.3. In addition to the contributions to the Company in the form of corporate capital as set forth in the above article 5.1., new shareholders or existing shareholders may subscribe to shares by payments made to the corporate capital and as the case may be also through payments made to the share premium account linked to the newly issued shares.

5.4. The shareholder(s) owning Ordinary Shares will be exclusively entitled on a prorata basis amongst them to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of Ordinary Shares. The shareholder(s) owning Mandatory Redeemable Preferred Shares will be exclusively entitled on a prorata basis amongst them to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of Mandatory Redeemable Preferred Shares.

5.5.1. Share premium paid on Ordinary Shares or Mandatory Redeemable Preferred Shares shall be booked in specific share premium accounts, as follows:

(i) any share premium paid on Ordinary Shares shall be booked in an ordinary shares' share premium account (hereinafter referred to as the Ordinary Shares' Share Premium Account) and such share premium shall remain attached to the Ordinary Shares upon which the share premium was paid;

(ii) any share premium paid on Mandatory Redeemable Preferred Shares shall be booked in a mandatory redeemable preferred shares' share premium account (hereinafter referred to as the Mandatory Redeemable Preferred Shares' Share Premium Account) and such share premium shall remain attached to the Mandatory Redeemable Preferred Shares upon which the share premium was paid.

5.5.2. Special equity reserve (account 115) paid on Ordinary Shares or Mandatory Redeemable Preferred Shares shall be booked in specific special equity reserve accounts, as follows:

(i) any special equity reserve paid on Ordinary Shares shall be booked in an ordinary shares' special equity reserve account (hereinafter referred to as the Ordinary Shares' Special Equity Reserve Account) and such special equity reserve shall remain attached to the Ordinary Shares upon which the special equity reserve was paid;

(ii) any share special equity reserve paid on Mandatory Redeemable Preferred Shares shall be booked in a mandatory redeemable preferred shares' special equity reserve account (hereinafter referred to as the Mandatory Redeemable Preferred Shares' Special Equity Reserve Account) and such special equity reserve shall remain attached to the Mandatory Redeemable Preferred Shares upon which the special equity reserve was paid.

5.6.1. All Mandatory Redeemable Preferred Shares are issued in the form of redeemable shares within the meaning of Article 49-8 of the Law. Without prejudice to the conditions set forth in Article 49-8 of the Law (including, without limitation, the fact that the redemption of the Mandatory Redeemable Preferred Shares can only be made by means of sums available for distribution pursuant to Article 72-1 of the Law) (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with funds received by the Company as an issue premium or proceeds of a new issue made for the redemption purpose), Mandatory Redeemable Preferred Shares will be redeemed pursuant to the following terms and conditions:

(i) if the Mandatory Redeemable Preferred Shares are not retracted, the Company shall redeem all Mandatory Redeemable Preferred Shares then in issue upon expiry of a ten (10) years period from the date on which the relevant Mandatory Redeemable Preferred Shares are issued (hereinafter referred to as the Final Mandatory Redemption Date);

(ii) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date and at any time before such date, a holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares is entitled to request (in one or several occasions) in writing the Company to redeem all or part of its Mandatory Redeemable Preferred Shares; and

(iii) a holder of any Mandatory Redeemable Preferred Shares, that has been redeemed, is entitled to receive a payment in cash or in kind per redeemed Mandatory Redeemable Preferred Shares (hereinafter referred to as the Redemption Price) equal to:

1. the par value of the redeemed Mandatory Redeemable Preferred Shares; plus
2. all and any accrued and unpaid dividends that the holder of redeemed Mandatory Redeemable Preferred Shares is entitled to receive at the time of the redemption; plus
3. an amount corresponding to a portion of the Mandatory Redeemable Preferred Shares' Share Premium Account and/or the Mandatory Redeemable Preferred Shares' Special Equity Reserve Account equal to the balance of the Mandatory Redeemable Preferred Shares' Share Premium Account and/or the Mandatory Redeemable Preferred Shares' Special Equity Reserve Account divided by the number of outstanding Mandatory Redeemable Preferred Shares immediately prior to the redemption; plus
4. an amount corresponding to the portion of the Mandatory Redeemable Preferred Shares Reserve Account (as defined in article 5.10. below) equal to the balance of the Mandatory Redeemable Preferred Shares Reserve Account divided by the number of outstanding Mandatory Redeemable Preferred Shares immediately prior to the redemption.

Redeemed Mandatory Redeemable Preferred Shares will be cancelled forthwith after redemption and through the extraordinary general meeting of shareholders resolving upon such redemption.

5.6.2. All Mandatory Redeemable Preferred Shares are issued in the form of shares convertible into Ordinary Shares at the request of the holder(s). Mandatory Redeemable Preferred Shares may be converted, subject to resolutions taken by the extraordinary general meeting of shareholders, into Ordinary Shares pursuant to the following terms and conditions:

- (i) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date, a holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares may at any time before such date, request (in one or several occasions) in writing to convert into Ordinary Shares all or part of the Mandatory Redeemable Preferred Shares;
- (ii) the Mandatory Redeemable Preferred Shares will be converted into a fixed number of Ordinary Shares with a fair market value corresponding to the respective Mandatory Redeemable Preferred Shares par value, accrued and unpaid dividends, attached Mandatory Redeemable Preferred Shares' Share Premium Account, Mandatory Redeemable Preferred Shares' Special Equity Reserve Account and Mandatory Redeemable Preferred Shares Reserve Account. No decimal of Ordinary Shares will be available. The number of Ordinary Shares will be rounded down to the closest appropriate number of Ordinary Shares, with any surplus being booked as share premium in the Ordinary Shares' Share Premium Account.

Converted Mandatory Redeemable Preferred Shares will be cancelled forthwith after conversion.

5.7. If, at the time of redemption of the Mandatory Redeemable Preferred Shares, there is an Impairment of the corresponding Underlying Assets (as defined in article 5.8. hereafter), the redemption price of each outstanding Mandatory Redeemable Preferred Shares to be redeemed (hereinafter referred to as the Impaired Redemption Price) will be limited to (a) the impaired book value, at the time of redemption and as determined under Luxembourg GAAP, of the corresponding Underlying Assets divided by (b) the number of the outstanding Mandatory Redeemable Preferred Shares to be redeemed at the time of the redemption.

For the avoidance of doubt, this adjustment cannot result in the Impaired Redemption Price being greater than the Redemption Price.

Furthermore, Mandatory Redeemable Preferred Shares can only be redeemed to the extent that these redemptions would not have the effect of reducing the net assets below the aggregate of the subscribed capital and the reserves which may not be distributed under law.

For the purpose of the first paragraph of article 5.7., Impairment means any decrease in value recorded or to be recorded under Luxembourg GAAP at the time of redemption in the interim financial statements of the Company used to determine among other things the existence of the funds available for the redemption.

Upon the redemption of Mandatory Redeemable Preferred Shares, the payment of the applicable redemption price on the Mandatory Redeemable Preferred Shares to be redeemed may be deferred, in whole or in part, if the Company does not have sufficient amounts available for distribution to redeem all the Mandatory Redeemable Preferred Shares.

In such case, the Company shall still redeem all the Mandatory Redeemable Preferred Shares and shall pay at the time of the redemption that part of the redemption price which the Company is capable of paying with the amounts available for distribution as at the Final Mandatory Redemption Date.

Thereafter, the Company shall, in priority to any other amounts payable in respect of its share capital, pay to the former Mandatory Redeemable Preferred Shares holder(s) when it has sufficient amounts available to do so, the balance of any amounts owing in respect of the redemption plus a penalty calculated on the deferred payment.

In case of a partial payment of the total redemption price of Mandatory Redeemable Preferred Shares to be redeemed at the Final Mandatory Redemption Date, the Company may not pay any amounts derived from the Underlying Assets (as defined in article 5.8. hereafter) to any other member in respect of its other share capital until the outstanding redemption price has been paid in full.

5.8. Each holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares will be entitled, in priority to the payment of dividends to the holders of Ordinary Shares, to (i) an annual cumulative dividend equal to 0.5% of the par value of the Mandatory Redeemable Preferred Shares held by such a holder (which shall accrue daily and be calculated assuming a 365 days year),

and attached share premium (if any), booked as share premium in the Mandatory Redeemable Preferred Shares' Share Premium Account, and attached special equity reserve (if any), booked as special equity reserve in the Mandatory Redeemable Preferred Shares' Special Equity Reserve Account and (ii) a variable rate equal to the net income derived by the Company from its investments in other group entities, and financed by Mandatory Redeemable Preferred Shares (including any share premium or special equity reserve amount paid thereon) or income derived from Mandatory Redeemable Preferred Shares (including any share premium or special equity reserve amount paid thereon) (hereinafter referred to as the Underlying Assets), less the fixed rate set out in (i) and less a margin.

5.9. Fixed and preferred dividends will only be payable to each holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares provided that the Company has sufficient liquid assets available, after each dividend payment is made to cover its current expenses immediately after the payment of the dividend and one of the following three (3) events has occurred:

- (i) the distribution of a dividend payment is approved; or
- (ii) Mandatory Redeemable Preferred Shares are redeemed by the Corporation or retracted by the holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares; or
- (iii) the Company is wound-up.

The Mandatory Redeemable Preferred Shares holder(s) are entitled to the preferred cumulative dividend due even for the years in which the Company incurs losses. If the preferred dividend is not paid (declared or not) despite the existence of profits available for that purpose or not, it shall, upon decision of the member, be compounded each accounting year.

5.10. Should the profits be sufficient to distribute a dividend, in whole or in part, and the shareholder, or in case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders, decides to make no distribution resolution with respect to such dividend, the amount of the dividend that should and could have been distributed to the holder of the Mandatory Redeemable Preferred Shares shall be automatically allocated to a distributable reserve booked in a Mandatory Redeemable Preferred Shares reserve account (hereinafter referred to as the Mandatory Redeemable Preferred Shares Reserve Account).

5.11. In case of dissolution of the Company, payment rights in respect of Mandatory Redeemable Preferred Shares will rank junior to all other debts incurred by the Company but will rank senior to payment rights in respect of Ordinary Shares as set forth in article 18.2 below.

5.12. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. Without prejudice to any contrary provisions contained in these Articles, the Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The board of managers is composed of at least two managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The manager(s) may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the sole manager of the Company, or, in case of plurality of managers, the board of managers of the Company or two managers acting jointly.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so required or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the sole signature of the sole manager, or, in case of plurality of managers, the joint signatures of any two managers or (ii) the sole or joint signature (s) of any agent(s) to which powers have been delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Art. 12. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the board of managers or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

IV. General meetings of shareholders

Art. 13. Powers and Voting rights.

13.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

13.2. Each Ordinary Share confers an identical voting right at the time of decisions taking. The Mandatory Redeemable Preferred Shares do not carry voting rights, subject to the provisions of article 5.1. of these Articles.

13.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 14. Form - Quorum - Majority.

14.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

14.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

14.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

14.4. Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 15. Accounting Year.

15.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

15.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

15.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Statutory auditor (commissaire) and independent auditor (réviseur d'entreprises agréé).

16.1. In accordance with article 200 of the Law, the Company needs to be audited by a statutory auditor (commissaire) only if it has more than twenty-five (25) shareholders. An independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) shall be appointed whenever the exemption provided by article 69(2) of the law of December 19, 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies, as amended, does not apply.

16.2. The shareholders appoint the statutory auditors (commissaires) and independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditors (commissaires) and independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés) may be reappointed.

Art. 17. Allocation of profits. Out of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve account. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve has reached an amount to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company.

This allocation should again become compulsory if the legal reserve falls below ten (10%) per cent of the corporate capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of managers, will determine the allocation of the annual net profits, subject to the provisions of articles 5.8., 5.9., 5.10. and 5.11. of the present Articles.

Interim dividends may be distributed, at any time, subject to the provisions of articles 5.8., 5.9., 5.10. and 5.11. of the present Articles, under the following conditions:

(i) the board of managers must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the board of managers must resolve to distribute the interim dividends;

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend; and

(v) if the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the board of managers has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the board of managers.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18.

18.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

18.2. The power of the board of managers will end upon the appointment of the liquidator(s). After the payment of all debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, the remaining available amount will be paid first in priority and on a prorata basis to the holders of Mandatory Redeemable Preferred Shares according to the par value of such shares increased by any accrued but unpaid dividends, any Mandatory Redeemable Preferred Shares' Share Premium Account, Mandatory Redeemable Preferred Shares' Special Equity Reserve Account and Mandatory Redeemable Preferred Shares Reserve Account. Holders of Ordinary Shares will then be entitled to the remaining available amount (if any) on a pro rata basis, according to the number of shares held in the Company's capital by the holders of such shares.

If the surplus available for distribution among the shareholders is insufficient to make payment of the above liquidation right in full to the holder(s) of the Mandatory Redeemable Preferred Shares, then such a surplus shall be distributed among such holder(s), ratably in proportion to the full amounts to which they would otherwise be respectively entitled.

VII. General provision

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2016.

Subscription and payment

Thereupon BSREP II PBSA Limited, a limited liability company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at 73 Front Street, 5th Floor, Hamilton HM12, Bermuda, registered with the Bermuda Registrar of Companies under number 51239, prenamed and represented as stated above, declared to subscribe for (i) twenty thousand (20,000) Ordinary Shares and (ii) ten thousand (10,000) Mandatory Redeemable Preferred Shares, all in registered form with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to thirty thousand pounds sterling (GBP 30,000.-).

The amount of thirty thousand pounds sterling (GBP 30,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Mr. Andrew O'Shea, born on August 13, 1981 in Dublin, Ireland, professionally residing at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Mr. Luc Albert Johan Leroi, born on October 26, 1965 in Rocourt, Belgium, residing professionally at 13A, rue de Clairefontaine, L-8460 Eischen; and

Mr. Damien Warde, born on February 19, 1950 in Galway, Ireland, professionally residing at 22 Rue Siggys vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 1, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, such proxyholder signed together with the undersigned notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-six février.

Par devant nous, Maître Danielle Kolbach, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

BSREP II PBSA Limited, une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée sous le droit des Bermudes, ayant son siège social au 73 Front Street, 5^{ème} étage, Hamilton HM12, Bermudes, enregistrée au registre des sociétés des Bermudes sous le numéro 51239,

ici représentée par Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. La dénomination de la Société est BSREP II PBSA Topco S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré au sein de la municipalité par résolution du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré dans tout autre lieu

dans les limites du Grand-Duché de Luxembourg par résolution des associés, agissant conformément aux conditions décrites en matière de modification des Statuts.

2.2. Des succursales, filiales et autres établissements peuvent être créés dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par résolution du conseil de gérance. Si ce dernier considère que des développements politiques, militaires ou autres événements se sont produits ou sont imminents et que lesdits développements ou événements peuvent interférer avec les activités normales de la Société à son siège social, ou avec les facilités de communication entre cet établissement et des personnes à l'étranger, le siège social peut être temporairement transféré à l'étranger, jusqu'à cessation complète desdites circonstances. De telles mesures temporaires n'auront aucune incidence sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, demeure une société de droit luxembourgeois.

Art. 3. Objet.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir, par souscription, achat et échange ou de toute autre manière, tous titres, actions et autres titres de participation, titres, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts et / ou émettre des titres de créance ou autres titres de participation négociables, à ses filiales et sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur l'intégralité ou une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut notamment réaliser des opérations liées à l'acquisition, au développement, à la promotion, à la vente, à la gestion et / ou à la location de biens immobiliers, dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes les opérations y étant associées, y compris la détention directe ou indirecte de participations au Luxembourg ou dans des sociétés étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et / ou la location des biens immobiliers.

3.4. La Société peut généralement employer toutes les techniques et tous les instruments associés à ses investissements aux fins de leur gestion effective, y compris les techniques et instruments conçus pour protéger la Société contre les risques de crédit, de fluctuations monétaires, de fluctuations du taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société peut participer à toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi qu'à toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers, qui favorisent ou se rapportent, directement ou indirectement à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. Le décès, la suspension des droits civiques, l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement comparable affectant un ou plusieurs associés ne mettent pas fin à la Société.

II. Capital - Parts Sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital de la Société est fixé à trente mille livres sterling (30.000 GBP) représenté par deux (2) classes de parts sociales comme suit: vingt mille (20.000) parts sociales ordinaires (ci-après désignées comme les Parts Sociales Ordinaires) et dix mille (10.000) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables à dividende fixe et variable (ci-après désignées comme les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables), et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires elles seront désignées comme les Parts Sociales), d'une valeur nominale d'une livre sterling (1 GBP) chacune. Les droits et obligations respectifs attachés à chaque classe de parts sociales sont exposés ci-dessous. Toutes les parts sociales seront émises sous forme nominative. Généralement, les Parts Sociales Ordinaires seront acquises avec des droits de vote. Les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables ne conféreront aucun droit de vote dans la limite prévue par la Loi et seulement tant que la Société a un associé unique. En cas de pluralité d'associés, les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables donneront droit à un vote par part sociale de la même manière que les Parts Sociales Ordinaires.

5.2. Toutes les parts sociales sont entièrement libérées.

5.3. Outre les apports effectués à la Société sous la forme de capital social tel qu'indiqué à la section 5.1. ci-dessus, les nouveaux associés ou associés existants peuvent souscrire aux parts sociales en effectuant des paiements au capital social et selon le cas ils peuvent également souscrire aux parts sociales par le biais de paiements au compte de prime d'émission lié aux parts sociales nouvellement émises.

5.4. Le(s) Associé(s) qui détiennent les Parts Sociales Ordinaires auront droit exclusivement au prorata parmi eux à tous les droits attachés à la prime d'émission versée pour la souscription des Parts Sociales Ordinaires. Le(s) Associé(s) qui

détiennent les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables auront droit exclusivement au prorata parmi eux à tous les droits attachés à la prime d'émission versée pour la souscription des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables.

5.5.1. La prime d'émission versée pour les Parts Sociales Ordinaires ou les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables sera imputée sur des comptes de prime d'émission spécifiques, comme suit:

(i) toute prime d'émission versée pour les Parts Sociales Ordinaires sera imputée sur un compte de prime d'émission des parts sociales ordinaires (désigné ci-après comme le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires) et cette prime d'émission restera annexée aux Parts Sociales Ordinaires pour lesquelles la prime d'émission a été versée;

(ii) toute prime d'émission versée pour les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables sera imputée sur un compte de prime d'émission des parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables (désigné ci-après comme le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables) et cette prime d'émission restera annexée aux Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables pour lesquelles la prime d'émission a été versée.

5.5.2. La réserve spéciale (compte 115) versée pour les Parts Sociales Ordinaires ou les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables sera imputée sur des comptes de réserve spéciale spécifiques, comme suit:

(i) toute réserve spéciale versée pour les Parts Sociales Ordinaires sera imputée sur un compte de réserve spéciale des parts sociales ordinaires (désigné ci-après comme le Compte de Réserve Spéciale des Parts Sociales Ordinaires) et cette réserve spéciale restera annexée aux Parts Sociales Ordinaires pour lesquelles la réserve spéciale a été versée;

(ii) toute réserve spéciale versée pour les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables sera imputée sur un compte de réserve spéciale des parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables (désigné ci-après comme le Compte de Réserve Spéciale des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables) et cette réserve spéciale restera annexée aux Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables pour lesquelles la réserve spéciale a été versée.

5.6.1. Toutes les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont émises sous la forme de parts sociales rachetables au sens de l'Article 49-8 de la Loi. Sans préjudice des conditions stipulées à l'Article 49-8 de la Loi (en ce compris, notamment, le fait que le rachat des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables ne peut être effectué que par les sommes disponibles pour une distribution en vertu de l'Article 72-1 de la Loi) (fonds distribuables, comprenant la réserve extraordinaire établie avec les fonds reçus par la Société en tant que prime d'émission ou les produits d'une nouvelle émission réalisée pour le rachat), les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront rachetées en vertu des modalités et conditions suivantes:

(i) Si les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables ne sont pas rachetées, la Société rachètera la totalité des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables alors émises dès expiration du délai de dix (10) ans à compter de la date à laquelle les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables concernées sont émises (désignée ci-après comme la Date de Rachat Obligatoire Finale);

(ii) Nonobstant la Date de Rachat Obligatoire Finale et à tout moment avant cette date, un détenteur de Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables est autorisé à demander (à une ou plusieurs reprises) par écrit à la Société le rachat de la totalité ou d'une partie de ses Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables; et

(iii) un détenteur de toutes Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables, qui ont été rachetées, est autorisé à percevoir un paiement en numéraire ou en nature par Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables rachetées (désigné ci-après comme le Prix de Rachat) qui sera égal à:

1. la valeur nominale des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables; plus
2. tous les dividendes courus et impayés que le détenteur des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables est autorisé à recevoir au moment du rachat; plus
3. un montant correspondant à une partie du Compte de Prime d'Emission et/ou au Compte de Réserve Spécial des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables égal au solde du Compte de Prime d'Emission et/ou du Compte de Réserve Spécial Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables divisé par le nombre de Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables en circulation immédiatement avant le rachat; plus
4. un montant correspondant à une partie du Compte de Réserve des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables (comme défini à l'article 5.10. ci-dessous) égal au solde du Compte de Réserve des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables divisé par le nombre de Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables en circulation immédiatement avant le rachat.

Les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront annulées immédiatement après le rachat et par le biais d'une assemblée générale extraordinaire des associés appelée à se prononcer sur ce rachat.

5.6.2. Toutes les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont émises sous la forme de parts sociales convertibles en Parts Sociales Ordinaires à la requête du (des) détenteur(s). Les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables peuvent être converties, sous réserve des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des associés, en Parts Sociales Ordinaires en vertu des modalités et conditions suivantes:

(i) Nonobstant la Date de Rachat Obligatoire Finale, un détenteur de Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables peut à tout moment avant cette date, demander (à une ou plusieurs reprises) par écrit la conversion de la totalité ou d'une partie des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables en Parts Sociales Ordinaires;

(ii) Les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront converties en un nombre fixe de Parts Sociales Ordinaires avec une juste valeur marchande correspondant à la valeur nominale respective des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables, aux dividendes courus et impayés, au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables, au Compte de Réserve Spéciale des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables et au Compte de Réserve des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables. Le nombre de Parts Sociales Ordinaires ne sera pas exprimé en décimales. Le nombre de Parts Sociales Ordinaires sera arrondi au nombre approprié inférieur le plus proche de Parts Sociales Ordinaires, et tout surplus sera comptabilisé en tant que prime d'émission sur le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires.

Les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables Converties seront annulées immédiatement après la conversion.

5.7. Si, au moment du rachat des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables, il y a une Dépréciation des Actifs Sous-jacents correspondants (tel que défini à l'article 5.8. ci-après), le prix de rachat de chaque Part Sociale Privilégiée Obligatoirement Rachetable devant être rachetée (ci-après désigné comme Prix de Rachat Déprécié) sera limité à (a) la valeur comptable dépréciée, au moment du rachat et tel que déterminé par Luxembourg GAAP, des Actif Sous-jacents correspondants divisés par (b) le nombre de Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables devant être rachetées au moment du rachat.

Pour éviter tout doute, cet ajustement ne peut pas résulter, en un Prix de Rachat Déprécié supérieur au Prix de Rachat.

En outre, les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables ne peuvent être rachetées que dans la mesure où ces rachats n'auront pas pour effet que l'actif net ne devienne inférieur au montant du capital souscrit, augmenté des réserves que la loi ne permet pas de distribuer.

Pour les besoins du premier paragraphe de cet article 5.7., Dépréciation signifie toute diminution de la valeur comptabilisée ou devant être comptabilisée, sous Luxembourg GAAP, au moment du rachat, dans les états financiers intermédiaires de la Société utilisés afin de déterminer, entre autres, l'existence des fonds disponibles pour le besoin du rachat.

Lors du rachat des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables, le paiement du prix de rachat applicable aux Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables devant être rachetées peut être différé, en toute ou partie, si la Société n'a pas suffisamment de montants distribuables afin de racheter toutes les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables.

Dans ce cas, la Société doit néanmoins racheter toutes les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables et payer au moment du rachat la partie du prix de rachat que la Société est capable de payer avec les montants distribuables disponibles à la Date de Rachat Obligatoire Finale.

Par la suite, la Société doit, en priorité par rapport à tous les autres montants payables au titre de son capital social, payer aux ancien(s) détenteur de Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables le solde de tous les montants dus à l'égard du rachat en plus d'une pénalité calculée sur base du paiement différé, dès lors qu'elle aura suffisamment de montants disponibles pour le faire.

En cas de paiement partiel du prix total de rachat des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables devant être rachetées à la Date de Rachat Obligatoire Finale, la Société ne peut payer aucun montant provenant des Actifs Sous-jacents (tel que définis dans l'article 5.8. ci-après), à un autre membre au titre de son autre capital social jusqu'à ce que le prix de rachat impayé soit réglé en totalité.

5.8. Chaque détenteur de Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables sera autorisé, en priorité par rapport au paiement des dividendes aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires, (i) à un dividende annuel cumulatif égal à 0,5% de la valeur nominale des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables détenues par ce détenteur (qui s'accumulera quotidiennement et sera calculé sur la base d'une année de 365 jours), à la prime d'émission liée (le cas échéant), imputée en tant que prime d'émission sur le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables et la réserve spéciale liée (le cas échéant), imputée en tant que réserve spéciale au Compte de Réserve Spéciale des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables, et (ii) à un taux variable égal au revenu net obtenu par la Société de ses investissements dans des entités du groupe, et financés au moyen de Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables (y inclus toute prime d'émission et toute réserve spéciale y rattachée) ou de revenu dérivé des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables (y inclus toute prime d'émission et toute réserve spéciale y rattachée) (désignés ci-après comme les Actifs Sous-Jacents), moins le taux fixe indiqué sub. (i) et moins une marge.

5.9. Les dividendes fixes et privilégiés ne seront exigibles à chaque détenteur de Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables qu'à condition que la Société ait des liquidités disponibles suffisantes, après que chaque paiement de dividende soit effectué afin de couvrir ses dépenses courantes immédiatement après le paiement du dividende et que l'un des trois (3) événements suivants se soit produit:

(i) la distribution d'un versement de dividendes est approuvée; ou

(ii) les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont rachetées par la Société ou rachetées par le détenteur des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables; ou

(iii) la Société est dissoute.

Les détenteur(s) des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables ont droit au dividende privilégié cumulatif même dû pour les années au cours desquelles la Société subit des pertes. Si le dividende privilégié n'est pas payé (déclaré

ou non) malgré l'existence de bénéfices disponibles à cette fin ou non, il doit, sur décision du détenteur, être capitalisé à chaque exercice comptable.

5.10. Si les bénéfices sont suffisants pour distribuer un dividende, en totalité ou en partie, et l'associé, ou en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés, décide de ne pas faire de résolution quant à la distribution de ce dividende, le montant du dividende qui aurait dû et aurait pu être distribué au détenteur des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables sera automatiquement affecté à une réserve distribuable imputée au compte de réserve des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables (désigné ci-après comme le Compte de Réserve des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables).

5.11. En cas de dissolution de la Société, les droits au paiement en ce qui concerne les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront secondaires par rapport à toutes les autres dettes encourues par la Société mais seront prioritaires par rapport aux droits de paiement en ce qui concerne les Parts Sociales Ordinaires comme stipulé à l'article 18.2 ci-dessous.

5.12. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. Sans préjudice des dispositions contraires figurant dans ces Statuts, la Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de Gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, laquelle fixe les conditions de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le conseil de gérance se compose d'au moins deux gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

7.2. Les gérants peuvent être démis de leurs fonctions ad nutum (sans motifs) à tout moment.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui disposera de tous les pouvoirs en vue d'accomplir et d'approuver tous les actes et opérations compatibles avec l'objet de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués, par le gérant unique de la Société ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance de la Société ou deux gérants agissant conjointement, à un ou plusieurs mandataires, qu'ils soient ou non associés, pour des questions déterminées.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance doit se réunir aussi souvent que nécessaire aux fins de protéger les intérêts de la Société ou sur convocation d'un gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Un avis de convocation écrit à une réunion du conseil de gérance doit être remis à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date fixée pour une telle réunion, excepté en cas d'urgence, auquel cas, la nature de ces circonstances sera indiquée dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Aucun avis de convocation n'est requis si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir pleine et entière connaissance de l'ordre du jour de cette réunion. Chaque membre du conseil de gérance de la Société peut renoncer à la convocation par voie de consentement écrit, que ce soit par lettre ou télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter.

9.5. Le conseil de gérance ne peut dûment délibérer et agir que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les résolutions du conseil de gérance sont dûment adoptées par la majorité des votes exprimés. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées au procès-verbal de la réunion signé par tous les gérants présents à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication comparable permettant à toutes les personnes participant à la réunion d'entendre et de parler avec les autres participants. L'emploi de ces moyens pour participer à une réunion est réputé constituer une participation en personne à cette réunion.

9.7. Les décisions par voie de circulaire signée par tous les gérants seront valables et opposables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un unique document ou sur plusieurs exemplaires identiques de la résolution, ce dont il peut être attesté par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société est engagée à l'égard des tiers par (i) la seule signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, la signature conjointe de deux gérants ou (ii) la seule signature ou la signature conjointe de toute (s) personne(s) disposant des pouvoirs spécifiques qui leur ont été délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Les gérants n'engagent aucune responsabilité personnelle, en raison de leurs fonctions, dans le cadre des engagements qu'ils ont régulièrement conclu au nom de la Société, sous réserve qu'un tel engagement soit conforme aux présents Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Art. 12. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence des Statuts au conseil de gérance ou à une pluralité de gérants doit être entendue comme une référence à ce gérant unique, selon les besoins.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 13. Pouvoirs et droits de vote.

13.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

13.2. Chaque Part Sociale Ordinaire confère un droit de vote identique au moment de la prise de décision. Les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetable ne portent pas de droit de vote, sous réserve de ce qui est prévu à l'article 5.1 des présents Statuts.

13.3. Chaque associé peut désigner toute personne ou entité en qualité de mandataire, aux termes d'une délégation de pouvoirs écrite remise par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, aux fins qu'elle le représente au cours d'une assemblée générale des associés.

Art. 14. Forme - Quorum - Majorité.

14.1. Tant que le nombre d'associés est inférieur à vingt-cinq, leurs résolutions doivent être adoptées par voie de circulaire, dont le texte sera transmis à tous les associés par écrit, par lettre ou télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés peuvent exprimer leur vote en signant la circulaire. Les signatures des associés peuvent apparaître sur un unique document ou sur plusieurs exemplaires identiques d'une résolution, ce dont il peut être attesté par lettre ou télécopie.

14.2. Les décisions collectives ne sont dûment adoptées que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés possédant plus de la moitié du capital.

14.3. En revanche, les résolutions relatives à la modification des Statuts ou en vue de la dissolution et liquidation de la Société, ne peuvent être adoptées que pour autant qu'elles soient prises à la majorité des associés détenant au moins les trois quart du capital social de la Société.

14.4. Tout changement de nationalité de la Société et toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société sont soumis au consentement unanime des associés.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 15. Exercice Social.

15.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque exercice.

15.2. Pour chaque exercice, en référence à la clôture de l'exercice de la Société, le conseil de gérance établira le bilan de même que le compte de résultat de la Société et un inventaire qui contiendra l'indication de la valeur des avoirs de la Société et de toutes ses dettes, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, des commissaires aux comptes (le cas échéant) et des associés envers la Société.

15.3. Tout associé peut examiner l'inventaire et le bilan susmentionnés au siège social de la Société.

Art. 16. Commissaire aux comptes et réviseur d'entreprises agréé.

16.1. Conformément à l'article 200 de la Loi, si la société comprend plus de vingt-cinq (25) associés, les comptes de la Société doivent être contrôlés par un commissaire-aux-comptes. Un réviseur d'entreprises agréé sera désigné dans les cas

où l'exonération de l'article 69(2) de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et les comptes et états financiers des sociétés, telle qu'amendée, ne s'applique pas.

16.2. Les associés désignent les commissaires aux comptes et les réviseurs d'entreprise agréés, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leurs émoluments et les conditions de leur mandat, lequel ne peut être supérieur à six (6) ans. Le mandat des commissaires aux comptes et réviseurs d'entreprises agréés peut être renouvelé.

Art. 17. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire au moment où la réserve légale aura atteint un montant de dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Cette affectation redeviendra obligatoire si le montant de la réserve légale devient inférieur à dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, décidera de l'affectation des bénéfices annuels, sous réserve des dispositions des articles 5.8., 5.9., 5.10. et 5.11. des présents Statuts.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, sous réserve des dispositions des articles 5.8., 5.9., 5.10. et 5.11. des présents Statuts, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le conseil de gérance dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés par la distribution d'un dividende intérimaire; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du conseil de gérance.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18.

18.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

18.2. Le pouvoir du conseil de gérance cessera dès la nomination du/des liquidateur(s). Après le paiement de toutes les dettes et obligations de la Société ou le dépôt de tous fonds à cet effet, le montant restant disponible sera payé en premier lieu en priorité et au prorata aux détenteurs des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables selon la valeur nominale de ces parts sociales augmentée par tous dividendes accumulés mais impayés, tout Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables, Compte de Réserve Spéciale des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables et Compte de Réserve des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables. Les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires auront alors le droit de percevoir le montant restant disponible (le cas échéant) au prorata, en fonction du nombre de parts sociales détenues dans le capital social par les détenteurs de ces parts sociales.

Si le surplus disponible pour une distribution parmi les associés est insuffisant afin de réaliser le paiement intégral du droit de liquidation ci-dessus à(aux) associé(s) des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables, alors ce surplus sera distribué parmi ce(s) détenteur(s), de façon proportionnelle aux montants totaux qu'ils auraient eu autrement le droit de percevoir respectivement.

VII. Disposition générale

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social débute à la date du présent acte et se termine le 31 décembre 2016.

Souscription et paiement

Ces faits exposés, BSREP II PBSA Limited, identifiée et représentée de la manière susmentionnée, déclare souscrire à (i) vingt mille (20.000) Parts Sociales Ordinaires et (ii) dix mille (10.000) Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables, toutes sous forme nominative, avec une valeur nominale d'une livre sterling (1 GBP) chacune, et les payer intégralement par voie d'apport en numéraire s'élevant à la somme de trente mille livres sterling (30.000 GBP).

Le montant de trente mille livres sterling (30.000 GBP) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Les frais, coûts, émoluments et charges de toute nature à la charge de la Société en connexion avec sa constitution sont estimés à environ EUR 1.500,-.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a adopté les résolutions suivantes immédiatement après la constitution de la Société:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Andrew O'Shea, né le 13 août 1981 à Dublin, Irlande, résidant professionnellement au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Monsieur Luc Albert Johan Leroi, né le 26 octobre 1965 à Rocourt, Belgique, résidant professionnellement au 13A, rue de Clairefontaine, L-8460 Eischen; et

Monsieur Damien Warde né le 19 février 1950 à Galway, Irlande, résidant professionnellement au 22 Rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 1, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par les présentes que, sur demande de la partie comparante susmentionnée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, au jour indiqué en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et D. KOLBACH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 7 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/7546. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 mars 2016.

Référence de publication: 2016079216/762.

(160045813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

White Fleet IV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 103.768.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 9 février 2016, Monsieur David Le Cloirec, domicilié à 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, a été nommé en tant que membre du conseil d'administration, avec effet au 22 mars 2016, en remplacement de Monsieur Jonathan Elliot, membre démissionnaire.

Par conséquent, le conseil d'administration se compose comme suit et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2017:

- Emil Stark, Membre du Conseil d'Administration

231 Uetlibergstr., CH-8045 Zurich

- David Le Cloirec, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Daniel Siepmann, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2016084564/20.

(160051152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

CRH Cities Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 198.290.

In the year two thousand and fifteen, on the second day of July.

Before us Maître Roger Arrendorff, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

THERE APPEARED:

Van Neerbos Groep B.V., a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its corporate seat at Vlaardingen (The Netherlands) and its visiting address at Reeuwijkse Poort 201 B5, NL-2811MZ Reeuwijk (The Netherlands), registered with the Commercial Register of the Netherlands under number 24203885;

represented by Maître Brigitte CZOSKE, avocat, professionally residing at L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy given under private seal on July 1st, 2015.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it intends to organize as unitholder or with any person who may become unitholder of this company in the future.

Title I. Name - Duration - Registered office - Object

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée), under the name of "CRH Cities Luxembourg Sàrl", governed by the present articles of association and the laws of Luxembourg pertaining to such an entity (hereinafter the "Corporation"), and in particular the law dated 10th of August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law").

Art. 2. Object.

2.1 The object of the Corporation is the acquisition, the management, the enhancement and disposal of participations, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever. The Corporation may also pursue marketing and selling activities directly or through branches established abroad and/or offices located abroad. The Corporation may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2 The Corporation may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Corporation may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Corporation may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some of its assets. The Corporation may hold interests in partnerships. It may also acquire, enhance and dispose of patents, licences and sub-licences, and all other intangible property, as well as rights deriving there from or supplementing them. In addition, the Corporation may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad, and may lease or dispose of moveable property.

2.3 The Corporation may also carry on a treasury group activity including the procurement of short medium or long-term finance or finance of unlimited duration and the provision of financial and investment services and facilities, financial and investment management, advice, assistance, information and agency services in any currency whatsoever and to carry out financing and lending of every description to companies in which it has a direct or indirect participation.

2.4 In general, the Corporation may carry out all commercial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the abovementioned purpose.

Art. 3. Duration.

3.1 The Corporation is established for an unlimited duration.

3.2 The Corporation may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of members adopted in the manner required for the amendment of these articles.

3.3 The life of the Corporation does not come to an end by the incapacity, bankruptcy, insolvency of or any other similar event affecting, one or several unitholders.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office is established in the city of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers. It may further be transferred to any other place within

the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

4.2 The Corporation may establish offices and branches, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the board of managers.

4.3 In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office or with the ease of communications with such office, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Corporation, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Corporation.

Title II. Capital - Units

Art. 5. Capital - Units.

5.1 The Corporation's corporate capital is set at USD 30,000.- (thirty thousand US Dollars), represented by 30,000 (thirty thousand) units each with a nominal value of USD 1.- (one US Dollars) and with such rights and obligations as set out in the present articles of incorporation and all fully paid up.

5.2 Capital contribution made by a holder of units without issuance of new units shall be booked in a special account (identified as the "Account 115").

Art. 6. Increase and reduction of capital. The corporate capital of the Corporation may be increased or reduced in one or several times, by a resolution of the general meeting of the members, adopted in the manner required for the amendment of these articles.

Art. 7. Transfer of units.

7.1 Units are freely transferable among members.

7.2 In case of a sole unitholder, the units are freely transferable to non-members. In case of plurality of members, units may be transferred to non-members provided such transfer complies with the requirements set forth in article 189 of the Law, namely has been authorized by the general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the capital of the Corporation.

7.3 The transfer of units will only be binding upon the Corporation or third parties following a notification to, or acceptance by the Corporation as provided in article 1690 of the civil code.

7.4 The Corporation may purchase its own units.

Art. 8. Form of units - Members' register.

8.1 Units are in registered form.

8.2 A members' register will be kept at the registered office of the Corporation in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each member who so requires.

8.3 The ownership of the registered units will result from the inscription in the members' register.

Title III. Administration - Management - Representation

Art. 9. Board of managers.

9.1 The Corporation shall be managed by a board of managers composed, at least, of three managers, who do not need to be members and who will be appointed pursuant to a resolution of the general meeting of members.

9.2 The managers are appointed and removed ad nutum pursuant to a decision of the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates reserved the faculty attributed to the board of managers to proceed by way of co-optation in order to replace resigning or deceased board members. The managers shall hold office until their successors are appointed.

Art. 10. Power of the board of managers.

10.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present articles of association to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Corporation's object.

10.2 To the extent permitted by the Law, the board of managers may sub-delegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The board of managers will determine the agent's responsibilities and remunerations (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

10.3 The agent so appointed shall in any case be revocable ad nutum.

Art. 11. Procedure.

11.1 The board of managers shall meet in Luxembourg as often as the Corporation's interest so requires or upon call of any manager. The board of managers shall meet at least annually in Luxembourg. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

11.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two (2) working days in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers. No such notice is required if all the managers of the Corporation are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting.

11.3 The board of managers' meeting may exceptionally be held by means of telephone conference or videoconference. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

11.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email another manager as his proxy. In case there is only one manager present at the board meeting, this manager is allowed to appoint a secretary, who needs not to be manager, in order to assist him by holding the board meeting. Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email.

11.5 The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of the managers are present or represented. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting.

11.6 Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

11.7 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 12. Representation. The Corporation shall be bound by the joint signature of two managers in any case or by the sole or joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

Art. 13. Liability of the managers. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Corporation. As agents of the Corporation, they are responsible for the correct performance of their duties.

Title IV. General meetings of members

Art. 14. Powers and voting rights.

14.1 Any regularly constituted meeting of members of the Corporation shall represent the entire body of members of the Corporation. It shall have the power to ratify all acts relating to the operations of the Corporation.

14.2 Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

14.3 The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital of the Corporation. The members may change the nationality of the Corporation by a unanimous decision. If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

14.4 Each unit entitles its holder to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

14.5 The Corporation will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Corporation.

14.6 Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Corporation in direct proportion to its relationship with the number of units in existence. If the Corporation has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

14.7 The decisions of the sole member are recorded in minutes or drawn-up in writing.

14.8 Also, contracts entered into between the sole member and the Corporation represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 15. Annual general meeting. An annual general meeting of members approving the annual accounts shall be held annually within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Corporation or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Corporation shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on the thirty-first of December, of the year two thousand and fifteen.

Art. 17. Annual accounts and allocation of profits.

17.1 The annual accounts are drawn up in USD (US Dollars) which is the functional currency of the Corporation by the board of managers as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the shareholders at the registered office of the Corporation.

17.2 Out of the annual net profits of the Corporation, five per cent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Corporation.

Interim dividends may be distributed, at any time and in any currency selected by the board of managers, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the unitholders or by the board of managers,
4. The payment is made once the Corporation has obtained the assurance that the rights of the significant creditors of the Corporation are not threatened.

Title V. Dissolution - Liquidation**Art. 18. Dissolution - Liquidation.**

18.1 In the event of dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole unitholder or the meeting of unitholders, as the case may be, in charge of such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

18.2 The power to amend the articles of association, if so justified by the needs of the liquidation, remains with the sole unitholder or the general meeting of unitholders, as the case may be.

18.3 The power of the board of managers will end upon the appointment of the liquidator(s). After the payment of all debts and liabilities of the Corporation or deposit of any funds to that effect, the remaining amount will be distributed to the unitholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.

Art. 19. General provision. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription - Payment

The articles of incorporation of the Corporation having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declares to subscribe 30,000 (thirty thousand) units of the Corporation having a par value of USD 1,- (one US Dollar) each and to have fully paid up these units for an amount of USD 30,000.- (thirty thousand US Dollars) through a contribution in cash (the "Contribution").

Statement

Evidence of the payment of the Contribution has been given by means of a blocking certificate confirming the availability of the amount of the Contribution on the Corporation's bank account.

Estimate of costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand fifty euro (EUR 1,050.-).

For the purpose of the registration taxes, the appearing party declares that the amount of USD 30,000.- (thirty thousand US Dollars) is valued at EUR 27,037.70 (twenty-seven thousand thirty-seven euro seventy cents).

Resolution of the sole shareholder

The prenamed member, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Corporation is fixed at L-2132 Luxembourg, 18 Avenue Marie-Thérèse.
2. The number of managers is fixed at 4 (four):
3. The following persons are appointed managers:
 - Mr. Aylwyn BRYAN, born on February 17, 1979 in Cork (Ireland), residing at 1 Newbridge Avenue, Donabate, Co. Dublin, Ireland;
 - Mr. Rudolf COHEN, born on November 7, 1957 in Rotterdam (Netherlands), residing at 26 Einsteinlaan, 2289 CC Rijswijk, The Netherlands;
 - Mr. Emmanuel RÉVEILLAUD, born on October 10, 1967 in La Rochelle (France), residing at 20 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Mrs. Christine LOUIS-HABERER, born on July 23, 1967 in Vitry (France), residing at 20 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4. The term of office of the managers shall be unlimited.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le deux juillet,

Pardevant nous Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute,

A comparu:

Van Neerbos Groep B.V., société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège statutaire à Vlaardingen (Pays-Bas) et son adresse à Reeuwijkse Poort 201 B5, NL-2811MZ Reeuwijk (Pays-Bas), inscrite au Registre Commercial des Pays-Bas sous le numéro 24203885,

ici représentée par Maître Brigitte CZOSKE, avocat, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 1^{er} juillet 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès-qualités, a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée va constituer en tant qu'associé ou avec toute autre personne qui deviendrait associé de la société par la suite.

Titre I^{er}. Nom - Durée - Siège social - Objet

Art. 1^{er}. Nom. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "CRH Cities Luxembourg Sàrl", qui sera régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»).

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la cession de prise de participations dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère sous quelque forme que ce soit. La Société pourra également poursuivre des activités de marketing et de vente directement ou par l'intermédiaire de succursales situées à l'étranger et/ou de bureaux situés à l'étranger. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute manière toutes sortes d'actions cotées, actions simples et d'autres titres participatifs, bonds, obligations, certificats de dépôt ou d'autres instruments de crédit et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par des entités privées ou publiques.

2.2 La Société pourra emprunter sous toutes les formes, sauf par voie d'émission publique. Elle pourra émettre par voie d'émission privée seulement, effets, obligations et titres de créances et tout autre type de dette et/ou de titre de participation. La Société pourra aussi faire des prêts et accorder toutes sortes de support, prêts, avances et garanties à d'autres sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect. Elle pourra aussi donner des garanties et accorder des garanties à l'égard de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou toutes autres sociétés. La Société pourra de plus gager, transférer, grever ou créer d'autres types de garanties sur des parties de ses actifs. La Société pourra détenir des participations dans des associations. Elle pourra également acquérir, développer et céder des brevets, licences ou tout autre bien matériel, ainsi que les droits en dérivant ou les complétant. De plus, la Société pourra acquérir, gérer, développer et céder des propriétés immobilières situées au Luxembourg ou à l'étranger, et elle pourra louer ou disposer de biens meubles.

2.3 La Société pourra également poursuivre une activité de trésorerie intragroupe incluant l'obtention de financement à court, moyen et long terme ainsi que l'obtention de financement sans limitation de durée, la fourniture de services et d'instruments financiers et d'investissement, la gestion financière et d'investissement, le conseil, l'assistance, des services d'intermédiaires quelque soit la monnaie choisie ainsi et finalement de procéder à des financements ou à des prêts de toute nature envers les sociétés dans lesquelles elle détient directement ou indirectement une participation.

2.4 De manière générale, la Société pourra procéder à toutes opérations commerciales et financières dans les domaines de l'acquisition de titres ou de biens immobiliers, qui sont de nature à développer et compléter l'objet social ci-dessus.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La Société pourra être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée des associés adoptée dans les conditions requises pour modifier les présents statuts.

3.3 L'existence de la Société ne prend pas fin par l'incapacité, la banqueroute, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Il pourra également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

4.2 La Société pourra établir des bureaux et des succursales tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.3 Dans l'hypothèse d'événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra être procédé au transfert provisoire du siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert du siège social statutaire, restera luxembourgeoise.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à USD 30.000,- (trente mille dollars américains) représenté par 30.000 (trente mille) parts sociales ayant toutes une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune, et avec les droit et obligations attachés tels que déterminés dans les présents statuts et toutes ayant été entièrement libérées.

5.2 L'apport en capitaux propres par le détenteur de parts sociales sans émission de nouvelles parts sociales devra être comptabilisé dans un compte spécial (le «Compte 115»).

Art. 6. Augmentation et réduction du capital. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par décision des associés prise dans les conditions prévues pour la modification des présents statuts.

Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.2 En cas d'associé unique les parts sociales sont librement cessibles à des non-associés. En cas de pluralité d'associés le transfert de parts sociales peut-être effectué envers des non-associés à condition que ce transfert respecte les règles de l'article 189 de la Loi, c'est à dire qu'il a été autorisé au préalable par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social.

7.3 Le transfert de parts sociales ne sera opposable à la Société ou aux tiers que suite à sa notification à la Société ou son acceptation par la Société telles que prévue par l'article 1690 du code civil.

7.4 La Société pourra acquérir ses propres parts sociales.

Art. 8. Forme des parts sociales - Registre des associés.

8.1 Les parts sociales sont nominatives.

8.2 Un registre des associés sera détenu au siège social de la Société conformément à la Loi et pourra être examiné par tout associé qui le demande.

8.3 La propriété des parts nominatives résultera de l'inscription dans le registre des associés.

Titre III. Administration - Gérance - Représentation

Art. 9. Conseil de gérance.

9.1 La Société est gérée par un conseil de gérance, composé, au moins, de trois gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés et qui seront nommés par résolution de l'assemblée générale des associés.

9.2 Les gérants sont nommés et révoqués ad nutum par une décision de l'assemblée générale des associés, qui détermine également leurs pouvoirs, rémunération ainsi que la durée de leur mandat, sous réserve du pouvoir accordé au conseil de gérance de procéder au remplacement des gérants démissionnaires ou décédés par voie de cooptation. Les gérants sont maintenus en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance.

10.1 Tous les pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à la décision des associés, relèvent de la compétence du conseil de gérance, qui est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes et effectuer les opérations conformément à l'objet social de la Société.

10.2 Dans les limites permises par la Loi, le conseil de gérance est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (si c'est le cas), la durée de la représentation et toute autre condition appropriée de la fonction d'agent.

10.3 L'agent nommé sera dans tous les cas révocable ad nutum.

Art. 11. Procédure.

11.1 Le conseil de gérance se réunira à Luxembourg aussi souvent que l'intérêt de la Société le requière ou sur convocation par un gérant. Le conseil de gérance se réunira au moins une fois par an à Luxembourg. Le conseil de gérance pourra choisir en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

11.2 Tout gérant doit être convoqué par une convocation écrite au moins deux (2) jours avant la tenue du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus bref ne soit imposé par le caractère d'urgence des affaires en cause, lequel sera dans ce cas décrit dans la convocation. Il peut être passé outre cette convocation avec l'accord écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme, par télex ou par e-mail de chaque gérant. Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions se tenant à une date, à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement prise par le conseil de gérance. Une telle convocation n'est pas requise si tous les gérants sont présents ou représentés lors de la réunion et qu'ils constatent qu'ils ont été bien informés et qu'ils ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

11.3 Le conseil de gérance pourra se tenir exceptionnellement par voie de téléconférence ou vidéoconférence. La participation à une réunion par ces moyens sera équivalente à une participation en personne.

11.4 Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie ou par e-mail un autre gérant. Pour le cas où un seul gérant serait présent à une réunion du conseil de gérance, ce gérant est autorisé à nommer un secrétaire, qui peut ne pas être un gérant, pour l'assister dans la tenue de la réunion du conseil de gérance. Les votes peuvent également être exprimés par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou par email.

11.5 Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions seront prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

11.6 Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants ont les mêmes effets que les résolutions votées lors d'une réunion du conseil de gérance. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies de la même résolution et peuvent être prouvées par des lettres ou des téléfax.

11.7 Les minutes de chacune des réunions du conseil de gérance doivent être signées par le président ou en son absence par le président intérimaire qui préside une telle réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 12. Représentation. La Société est engagée par la signature conjointe de deux gérants dans tous les cas ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 14. Pouvoirs et droits de votes.

14.1 Toute assemblée d'associés de la Société valablement constituée représentera l'ensemble des associés de la Société. Elle aura le pouvoir de ratifier tous les actes en relation avec les opérations de la Société.

14.2 Sauf exception légale, les décisions des assemblées des associés valablement convoquées seront prises à la majorité simple des associés présents et votants.

14.3 Le capital social et les autres dispositions de ces statuts pourront être modifiés à tout moment par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés et s'ils précisent qu'ils ont tous été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

14.4 Chaque part sociale donne droit à une voix au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

14.5 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par part sociale; dans l'hypothèse où une part sociale est détenue par plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme le seul propriétaire de cette part sociale vis-à-vis de la Société.

14.6 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et des bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales en circulation. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, celui-ci exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

14.7 Les décisions de l'associé unique sont établies sous la forme de minutes ou dressées par écrit.

14.8 De plus, les contrats passés entre l'associé unique et la société représentée par l'associé unique, seront établis sous la forme de minutes ou dressées par écrit. Cependant, cette dernière hypothèse n'est pas applicable aux opérations courantes passées à des conditions normales.

Art. 15. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six mois de la clôture de l'exercice social au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui débutera à la date de création de la Société et se terminera le trente et un décembre deux mille quinze.

Art. 17. Comptes annuels et allocation des bénéfices.

17.1 Les comptes annuels sont établis en USD (dollars américains), qui est la monnaie fonctionnelle de la Société, par le conseil de gérance de la Société à la fin de chaque exercice et seront mis à la disposition des associés au siège social de la Société.

17.2 Cinq pourcent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être requise dès que le montant de la réserve légale s'élèvera à dix pourcent (10%) du capital social émis de la Société.

17.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment et dans toute devise décidée par le conseil de gérance, sous les conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires seront établis par le conseil de gérance de la Société,
2. Ces comptes montrent un bénéfice incluant les bénéfices reportés suffisant pour payer le dividende intérimaire envisagé,
3. La décision de payer un dividende intérimaire est prise par les associés ou le conseil de gérance,
4. Le paiement sera effectué après que la Société aura obtenu la garantie que les droits des créanciers importants de la Société ne sont pas menacés.

Titre V. - Dissolution et liquidation

Art. 18. Dissolution et liquidation.

18.1 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée des associés qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

18.2 Le pouvoir de modifier les statuts, si nécessaire pour les besoins de la liquidation, reste une prérogative de l'assemblée générale des associés.

18.3 Les pouvoirs des gérants cesseront par la nomination du(es) liquidateur(s). Après le paiement de toutes les dettes et tout le passif de la Société ou du dépôt des fonds nécessaires à cela, le surplus sera versé à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associé le surplus sera versé à chaque associé en proportion du nombre de ses parts.

Art. 19. Dispositions générales. Tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts sera régi par la Loi.

Souscription et libération

La partie comparante, ici représentée comme indiqué ci-dessus, ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a déclaré souscrire à 30.000 (trente mille) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune et a déclaré les avoir entièrement libérées pour un montant de USD 30.000,- (trente mille dollars américains) par un apport en numéraire (l'«Apport»).

Constatation

Le paiement en vertu de l'Apport a été certifié au moyen d'un certificat de blocage qui confirme la disponibilité du montant de souscription payé en vertu de l'Apport sur le compte bancaire de la Société.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ mille cinquante euros (EUR 1.050.-).

Pour les besoins de l'enregistrement, le comparant déclare que le montant de USD 30.000,- (trente mille dollars américains) est évalué à la somme de EUR 27.037,70 (vingt-sept mille trente-sept euros et soixante-dix cents).

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 18 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg;
2. Le nombre de gérants est fixé à 4 (quatre).
3. Sont nommés gérants de la Société:

- Monsieur Aylwyn BRYAN, né le 17 février 1979, à Cork (Irlande), demeurant à 1 Newbridge Avenue, Donabate, Co. Dublin, Irlande;

- Monsieur Rudolf COHEN, né le 7 novembre 1957 à Rotterdam (Pays-Bas), demeurant à 26 Einsteinlaan, 2289 CC Rijswijk, Pays-Bas;

- Monsieur Emmanuel REVEILLAUD, né le 10 novembre 1971, à La Rochelle (France), demeurant au 20 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Madame Christine LOUIS-HABERER, née le 23 juillet 1967 à Vitré (France), demeurant au 20 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4. Les mandats des gérants ont une durée illimitée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: CZOSKE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 3 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/20774. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Référence de publication: 2016079261/454.

(160044889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Orcalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3371 Leudelange, 6, Gruefwiss.

R.C.S. Luxembourg B 109.631.

L'an deux mille seize, le dix mars.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Lucien LINSTER, salarié, né le 24 mai 1954 à Luxembourg, demeurant à L-3371 Leudelange, 6, Gruefwiss.

Lequel se déclare être le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée «ORCALUX S.à r.l.» (la «Société»), une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-3371 Leudelange, 6, Gruefwiss, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 109.631, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juillet 2005, publié au Mémorial C le 23 novembre 2005 sous le numéro 1254. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 janvier 2013, publié au Mémorial C le 11 avril 2013 sous le numéro 862.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les constatations et résolutions prises en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il se reconnaît comme dûment convoqué en renonçant expressément à toutes les formalités de convocation.

Première résolution:

L'associé unique décide de changer la dénomination de la Société en «linster.immo»

Deuxième résolution:

Suite à cette résolution, l'associé unique a décidé d'adapter les statuts de la Société et de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La Société prend la dénomination de «linster.immo».

Troisième résolution:

L'associé unique décide de compléter l'objet social et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a comme objet le commerce et en particulier l'exercice des activités d'agent immobilier, d'administrateur de biens, de syndic de copropriété et de promoteur immobilier, ainsi que de toutes les activités liées ou annexes.

La Société peut effectuer, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, toutes opérations immobilières par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers de quelque nature et dans quelque pays ou endroit que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes ainsi que procéder à l'émission d'obligations.

En général, la Société peut effectuer toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement et indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. Linster, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 mars 2016. Relation: EAC/2016/6303. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Amédée SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 mars 2016.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016083056/49.

(160049301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Lextray Brand S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 203.298.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance du 22 mars 2016 que:

- Le siège social est transféré du 8, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg au 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- Les gérants suivants de la société sont désormais domiciliés au 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg:

* Monsieur Bruno CAPONE, né le 14 novembre 1969 à Rome (Italie), gérant;

* Monsieur Cristian CORDELLA, né le 20 février 1981 à Lecce (Italie), gérant.

Luxembourg, le 23 mars 2016.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2016084296/17.

(160051047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Gland Mortgage III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 143.473.

—
EXTRAIT

Nous vous informons du changement d'adresse de Alain Koch, Hinnerk Koch et Lara Nasato, gérants de la Société en date du 29 février 2016, du 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 287-289 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 29 février 2016.

Pour extrait conforme

La Société

Signatures

Référence de publication: 2016085849/17.

(160053138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

Hampstead International Realty S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.750,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 40.838.

Le bilan au 10 mars 2016 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2016.

Pour la société

Référence de publication: 2016088422/11.

(160056836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

IBG VERSICHERUNGSMAKLER s.à.r.l. (Internationale Beratungsgesellschaft für Versicherungen), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.
R.C.S. Luxembourg B 94.034.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 04/04/2016.

Référence de publication: 2016088462/11.

(160056446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

Infinito S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, place de France.
R.C.S. Luxembourg B 133.701.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 avril 2016.

Pour la société

Référence de publication: 2016088467/11.

(160056844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

KSG Agro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 156.864.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/04/2016.

Un mandataire

Référence de publication: 2016088496/11.

(160056711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

Immobilière Les Alouettes, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 42.067.

Les documents de clôture de l'année 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 05 avril 2016.

Référence de publication: 2016088466/10.

(160056477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

BRW Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 151.723.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016088266/10.

(160056386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

BRW Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 151.719.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016088267/10.

(160056387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

BRW Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 151.718.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016088268/10.

(160056388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

C.I.I. Luxembourg, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 85.415.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C.I.I. Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2016088271/10.

(160056818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

PIC-Pantheon Investments Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 95.964.

Les comptes annuels au 30 novembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AKELYS EUROPEAN SCORE

20, rue Jean-Pierre Beicht L-1226 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2016089710/12.

(160058265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.